

**Plan d'aménagement spécial de
récupération des bois affectés par la
tordeuse des bourgeons de l'épinette
dans l'unité d'aménagement 023-71
2021-2022**

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



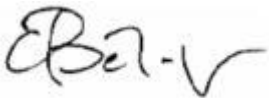
Réalisé par :

Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw
Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
1100, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1A5
Téléphone : 418 698-3660, poste 335



Alexandre Gendron, ing. f.

Recommandé par :



Claude Bélanger, ing. f.
Directeur de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Table des matières

Résumé.....	1
Introduction.....	2
1. Description de la perturbation	3
1.1 Nature	3
1.2 Date et période	3
1.3 Lieu.....	3
1.4 Envergure des dégâts	4
1.5 Gravité	5
1.6 Caractéristiques des terrains en cause	5
2. Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et acheteurs sur le marché libre touchés	6
3. Matière ligneuse affectée	7
4. Matière ligneuse à récupérer.....	7
5. Modalités et résultats de la consultation	9
5.1. Consultation relative à la faune	9
5.2 Consultation autochtone	9
5.3 Partenaires du milieu	9
5.4 Consultation publique.....	9
5.5 Bureau de mise en marché des bois	9
6. Délai prévu pour la réalisation des travaux	10
7. Conditions spéciales de réalisation	10
7.1 Objectifs des modalités retenues	10
7.2 Modalités d'intervention particulières dans le cadre du plan spécial.....	10
7.3 Normes d'intervention à respecter.....	10
8. Remise en production	12
9. Destination des bois à récupérer.....	13
10. Portée sur les garanties, les contrats, les ententes et la possibilité.....	16
11. Mesurage du bois	16
12. Estimation de l'aide financière maximale.....	17
13. Approbation du plan.....	18

Liste des tableaux

Tableau 1 – Superficies (ha) touchées par la TBE au Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	4
Tableau 2 – BGA touchés par le plan d'aménagement spécial TBE	6
Tableau 3 – Estimation des volumes affectés par la TBE	7
Tableau 4 – Estimation des volumes à récupérer par chantier.....	8
Tableau 5 – Destination des bois à récupérer (saison 2021-2022).....	13

Liste des annexes

Annexe 1 – Carte de la localisation de la perturbation	19
Annexe 2 – Classification de la gravité des dommages	20
Annexe 3 – Cartes des secteurs couverts par le plan d'aménagement spécial	21
Annexe 4 – Ententes spéciales.....	41
Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière pour la récupération des bois.....	42

Résumé

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est touchée par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) depuis maintenant plus de 10 ans à divers degrés de défoliation, selon les secteurs. Considérant qu'une partie des peuplements du secteur commencent à mourir, la mise en œuvre d'un plan d'aménagement spécial devient nécessaire afin de prévenir la perte de matière ligneuse.

Le plan d'aménagement spécial pour l'UA 023-71 couvre près de 16 750 ha pour un peu plus de 2 034 700 m³. Cette planification inclut de nouveaux chantiers ainsi que la poursuite des chantiers répertoriés dans les plans spéciaux 2019-2020 et 2020-2021. Ce volume sera principalement récolté par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), mais une partie sera mise en vente sur le marché libre des bois par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB).

Au cours de la saison 2021-2022, environ 740 500 m³ devraient être récoltés, y compris ceux des chantiers BMMB qui peuvent être récoltés sur plus d'une saison. De ce volume, environ 196 000 m³ sont admissibles à de l'aide financière.

Les secteurs qui ne pourront pas être récoltés en 2021-2022 seront reconduits dans le plan d'aménagement spécial 2022-2023.

Introduction

Les incendies de forêt, les chablis et les épidémies d'insectes sont les principales perturbations naturelles qui affectent les forêts québécoises. Bien que les superficies et les volumes de bois atteints varient considérablement d'une année à l'autre, les volumes de bois touchés sont souvent très importants.

La qualité des bois provenant de forêts touchées par une perturbation qui sont récoltés dans les meilleurs délais peut être supérieure à celle obtenue de l'aménagement des forêts saines. En effet, la sélection des tiges et le tronçonnage en forêt adaptés pour les circonstances expliquent cet avantage.

Rappelons que la récupération des bois en perdition qui sont touchés par une perturbation naturelle s'inscrit dans le contexte d'aménagement durable du territoire forestier.

L'article 60 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) prévoit qu'en cas de perturbations d'origine naturelle, telles les épidémies d'insectes pouvant causer des dommages importants aux massifs forestiers dans une aire forestière, le ministre prépare et applique, pour la période et aux conditions qu'il détermine, un plan d'aménagement spécial en vue d'assurer la récupération des bois infestés.

Compte tenu de l'urgence d'intervenir pour éviter la perte de bois, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) peut recourir à ce type de plan qui permet de prévoir des conditions pouvant déroger aux normes d'aménagement forestier et aux autres plans en vigueur. L'objectif est de récolter majoritairement les volumes de bois qui risquent de ne pas résister à l'épidémie, et ce, avant que les arbres ne deviennent impropres à la transformation.

Les organismes à qui le ministre a confié ou délégué la réalisation d'activités d'aménagement sur le territoire visé par un plan d'aménagement spécial doivent se conformer au plan qui prime alors sur tout autre plan déjà en application. En échange de leur participation, le ministre peut leur accorder une aide financière.

1. Description de la perturbation

1.1 Nature

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est un insecte indigène qui fait partie de l'écosystème forestier québécois. Les populations évoluent cycliquement sur un intervalle d'une trentaine d'années. Les essences de prédilection de cet insecte sont le sapin baumier et l'épinette blanche.

1.2 Date et période

L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette est en cours depuis plus de 10 ans dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle revient année après année à la période estivale.

1.3 Lieu

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les superficies touchées par la TBE continuent de prendre de l'ampleur autour des foyers actuels (nord de Saint-Ludger-de-Milot, de Notre-Dame-de-Lorette et de Lamarche, au nord-ouest de Girardville et au nord-ouest de La Doré). Des dommages sont aussi constatés le long des rivières Péribonka et Manouane (Zec Onatchiway). La défoliation au Saguenay est toujours visible de l'embouchure du lac Saint-Jean à l'ouest jusqu'à Petit-Saguenay à l'est. Il y a plusieurs foyers de part et d'autre de la rivière Saguenay (Saguenay, Laterrière, Ferland, Rivière-Éternité, Saint-Fulgence, Bégin, Saint-David-de-Falardeau, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-Félix-d'Otis). Les dommages observés sur la Côte-Nord débordent dans la région jusqu'au réservoir Pipmuacan. Finalement, un foyer de dommages a été détecté au sud du lac Manouane.

1.4 Envergure des dégâts

Les récentes données publiées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs montrent que, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les superficies atteintes par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont augmenté de façon importante, passant de 1 055 931 ha en 2015 à 2 991 072 ha en 2020. Pour 2021, les relevés de prévision du Ministère laissent présager une expansion des dommages dans la région. Les relevés aériens prévus en 2021 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés et de bonifier le plan d'aménagement spécial, si nécessaire.

Tableau 1 – Superficies (ha) touchées par la TBE au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Année	Niveau de défoliation			Total (ha) cumulatif
	Léger	Modéré	Grave	
2020	1 202 458	1 264 326	524 288	2 991 072
2019	924 777	727 747	224 960	1 877 484
2018	506 893	478 636	215 891	1 201 420
2017	418 075	380 395	189 950	988 420
2016	323 503	471 356	461 583	1 256 442
2015	251 682	352 117	452 132	1 055 931
2014	263 425	193 692	185 987	643 104
2013	148 150	155 779	166 286	470 215
2012	97 967	139 532	134 193	371 692
2011	99 968	93 121	55 170	248 259
2010	51 974	47 655	57 168	156 797
2009	11 566	27 180	35 160	73 906

1.5 Gravité

Afin de limiter au maximum les pertes de fibres liées à l'épidémie en cours, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est dotée d'un outil d'aide à la planification.

L'outil mis au point dans le logiciel ArcMap, une couche de priorisation TBE, utilise le pourcentage de sapins et la cote cumulative de défoliation afin de calculer un risque de mortalité¹.

Cet outil d'aide à la planification est supérieur pour la priorisation de la récolte, car il tient compte de plusieurs facteurs :

- ✓ la cote cumulative;
- ✓ le pourcentage de sapins;
- ✓ la probabilité de mortalité du peuplement;
- ✓ l'évolution dans le temps de l'épidémie;
- ✓ la rapidité de l'évolution de la mortalité;
- ✓ la composition du peuplement.

Deux combinaisons de cotes de défoliation cumulative et de pourcentages de sapins sont admissibles à une aide financière. Les peuplements présentant une cote de défoliation cumulative de 15 et plus et dont le pourcentage de sapins est de 25 % et plus sont admissibles à une aide financière. Les peuplements ayant une cote de défoliation cumulative de 12 et plus et dont le pourcentage de sapins est supérieur à 50 % sont également admissibles. Afin de respecter les critères de paiement, une couche indiquant les endroits admissibles sera utilisée parallèlement. Cette couche est simplement la sélection des peuplements respectant les deux critères d'admissibilité, soit la cote cumulative et le pourcentage de sapins.

Donc, en termes clairs, nous ciblons les chantiers du plan d'aménagement spécial sur la base des priorités 1 (vulnérabilité très élevée) et 2 (vulnérabilité élevée), et l'aide financière est accordée en fonction de la couche des critères prévus dans le cadre de gestion en vigueur.

À la suite de cette analyse et à l'aide des relevés aériens de la Direction de la protection des forêts (DPF) du MFFP, les secteurs les plus vulnérables et atteints ont été ciblés par la planification fine. Les inventaires de 2020 ont aussi permis de déterminer que l'épidémie, à moins de conditions hivernales défavorables pour la TBE, devrait prendre de l'ampleur en superficie et en intensité.

1.6 Caractéristiques des terrains en cause

Les secteurs ciblés pour ce plan d'aménagement spécial sont relativement accessibles, puisqu'ils sont, en majorité, situés à proximité d'un réseau routier. Des travaux de réfection et d'amélioration des chemins seront toutefois nécessaires.

Il n'y a pas de contraintes majeures liées à la réalisation des opérations.

¹ (1 / (1 + EXP (- (-8,322116 + 0,2438115 * DEFOLIATION + 2,406172 * %SAB))))

2. Bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et acheteurs sur le marché libre touchés

Les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement concernés par ce plan d'aménagement spécial et leurs attributions sont présentés dans le tableau suivant. En ce qui concerne les acheteurs du Bureau de mise en marché des bois, on a convenu qu'une proportion équivalant à leur ponction sera vendue dans des chantiers des plans spéciaux de l'UA 023-71.

Tableau 2 – BGA touchés par le plan d'aménagement spécial TBE

Détenteurs de garantie d'approvisionnement	UA	Attributions SEPM (m ³)	Attributions BOU (m ³)	Attributions PEU (m ³)
Scierie Petit-Saguenay (006)	023-71	0	0	32 500
Boisaco inc. (007)	023-71	25 000	0	0
Scierie Martel ltée (181)	023-71	60 600	0	0
Les Scieries du Lac-Saint-Jean inc. (182)	023-71	161 950	0	0
Groupe Lignarex inc. (185)	023-71	150 350	0	0
Scierie Lachance 2015 (186)	023-71	1 250	0	8 900
West Fraser (Chambord) (191)	023-71	0	27 550	21 350
Scierie Girard inc. (199)	023-71	175 500	0	0
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	023-71	105 900	0	0
Industries T.L.T. inc. (204)	023-71	0	23 700	0
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)	023-71	31 800	0	0
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	023-71	36 500	0	0
Compagnie WestRock du Canada Corp. (La Tuque) (263)	023-71	0	21 600	0
Valibois inc. (307)	023-71	0	18 600	18 800
Groupe Forestra Coopérative forestière (435) (PRAU)	023-71	125 000	0	0
Elkem Métal (441)	023-71	0	8000	19 500
Bersaco (320)	023-71	0	0	7 150

SEPM : Sapin, épinettes, pins gris et mélèzes.

BOU : Bouleaux blanc et jaune.

PEU : Peupliers.

3. Matière ligneuse affectée

Tableau 3 – Estimation des volumes affectés par la TBE

Bénéficiaire	Superficie (ha)		Volume selon l'essence/groupe d'essences (m ³)			
	À récupérer	%	SEPM	BOU	PEU	Total
			À récupérer	À récupérer	À récupérer	À récupérer
BGA	14 286	85	1 221 700	351 600	181 100	1 754 400
BMMB	2 460	15	219 000	45 200	16 100	280 300
Tous	16 748	100	1 440 700	396 800	197 200	2 034 700

SEPM : Sapin, épinettes, pins gris et mélèzes.

BOU : Bouleaux blanc et jaune.

PEU : Peupliers.

Ce tableau présente l'ensemble des volumes affectés qui seront récoltés dans le cadre de ce plan d'aménagement spécial.

4. Matière ligneuse à récupérer

L'objectif est de déplacer la récolte forestière dans les zones atteintes par la TBE afin de limiter la perte de bois tout en respectant les principes de l'aménagement écosystémique et, autant que possible, la possibilité forestière.

Afin de prendre en compte la contrainte du pourcentage maximum de sapins que les industries peuvent efficacement consommer, il sera nécessaire, à court terme, de limiter la récolte de sapins baumiers en dehors des zones à fort risque de mortalité. Le MFFP et les industriels devront poursuivre leur collaboration afin de trouver des solutions permettant d'augmenter la proportion de sapins baumiers qui pourra être transformée.

Considérant que la capacité de consommation du sapin de l'industrie varie de 25 à 30 %, ce plan d'aménagement spécial a pour but de concentrer la récolte de cette essence dans les secteurs perturbés jusqu'à l'atteinte de ce pourcentage. Le tableau 4 présente les volumes à récolter dans l'UA 023-71 ventilés par chantier.

Tableau 4 – Estimation des volumes à récupérer par chantier

BGA ou BMMB	Chantier	Superficie	Volume selon l'essence/groupe d'essence (m ³)			
		(ha)	SEPM	BOU	PEU	Total
BGA	CANAL_SEC_TBE	97	12 100	2 300	900	15 300
BGA	JOLY_TBE	989	110 900	15 500	5 300	131 700
BGA	LAMOTHE_TBE	2 310	207 500	71 000	5 100	283 600
BGA	PERIBONKA_TBE	63	7 200	2 100	1400	10 700
BGA	SAXOPHONE_TBE	384	42 500	3 300	1 500	47 300
BGA	SOLITAIRE_PS	973	137 000	12 800	11 800	161 600
BMMB	BMMB_BAIE_DES_GARDES_PS	474	50 100	7 200	9 700	67 000
BMMB	BMMB_CANAL_SEC	564	63 300	6 200	900	70 400
BMMB	BMMB_PETITE_RIVIERE_PS	1 143	67 700	27 100	5 000	99 800
BMMB	ONATCHIWAY_BMMB	281	37 900	4 700	500	43 100
BGA	BAIE_DES_GARDES_PS	691	63 100	17 700	15 400	96 200
BGA	ALEXIS	286	25 600	8 600	4 500	38 700
BGA	BACON_PS	3 144	242 100	101 100	9200	352 400
BGA	BEC_SCIE_PS	779	56 800	12 800	39 800	109 400
BGA	BEGIN	374	23 800	4 500	4 800	33 100
BGA	MCDONALD_PS	1 554	104 200	47 200	47900	199 300
BGA	MERISIER_PS	270	14 900	8 900	11 400	35 200
BGA	MONCOUCHE_PS	256	18 700	8 300	5 500	32 500
BGA	POINTE_DES_RIVIERES_PS	230	19 500	5 700	8 300	33 500
BGA	RITA_RAQUETTE	400	15 100	1 700	2300	19 100
BGA	ST_GERMAIN_PS	976	55 500	22 800	3 500	81 800
BGA	VALINOUE_T_EST_PS	510	65 200	5 300	2500	73 000
TOTAL		16 748	1 440 700	396 800	197 200	2 034 700

SEPM : Sapin, épinettes, pins gris et mélèzes.

BOU : Bouleaux blanc et jaune.

PEU : Peupliers.

Ce tableau présente l'ensemble des volumes affectés qui seront récoltés dans le cadre de ce plan d'aménagement spécial.

5. Modalités et résultats de la consultation

Comme il est mentionné dans le cadre de gestion des plans spéciaux d'aménagement, les BGA et le BMMB ont rapidement été mis au courant de la mise en place imminente d'un plan d'aménagement spécial.

5.1. Consultation relative à la faune

Les modalités de récolte du plan d'aménagement spécial pour chacun des secteurs ont été envoyées à la Direction de la gestion de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre du processus de planification de 2018 à 2021. Tel que cela a été planifié, le plan d'aménagement spécial respectera les ententes et les mesures d'harmonisation de même que les modalités particulières associées aux sites fauniques d'intérêt (SFI) ainsi que l'entente administrative sur les espèces menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignée (EMVS).

5.2 Consultation autochtone

La consultation fine des chantiers du plan d'aménagement spécial a été soumise dans le cadre des consultations en continu des programmations annuelles (PRAN) de 2018 à 2021. Certaines demandes ont été formulées et des mesures d'harmonisation ont été intégrées à la planification. Le chantier Onatchiway_BMMB a quant à lui été consulté en novembre 2016.

Une superficie importante du chantier Canal_Sec, et dans une moindre mesure du chantier Joly_TBE, a été retirée du plan d'aménagement spécial à la suite de l'opposition exprimée durant les consultations.

5.3 Partenaires du milieu

En ce qui concerne les partenaires du milieu participant aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, ces derniers ont été informés de la progression de l'épidémie au cours des dernières années et consultés durant les consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et les plans d'aménagement spéciaux de 2018 à 2021. Les demandes d'harmonisation formulées ont été traitées selon le processus d'harmonisation habituel et certaines ont engendré des mesures intégrées dans la planification.

5.4 Consultation publique

Outre le secteur Onatchiway_BMMB, les secteurs visés par le plan actuel ont fait l'objet de consultations de 2018 à 2021. Le cadre habituel des consultations publiques a été utilisé, mais une mention particulière concernant les plans spéciaux à venir dans la région a été mise en avant en 2020 et 2021. Au cours de ces consultations, plusieurs préoccupations ont été soulevées par divers utilisateurs et organismes concernant entre autres les points suivants : la protection des paysages, le maintien de l'industrie touristique, le maintien de la biodiversité et les répercussions de l'industrie forestière sur les infrastructures avoisinantes. Ces préoccupations ont été discutées avec les organismes représentant le milieu et ces derniers ont convenu d'ententes ainsi que de mesures d'harmonisation afin de limiter les effets de la planification et des opérations.

Cependant, concernant les secteurs Baie-des-Gardes et Baie-des-Gardes_BMMB, le MFFP n'a pas pu conclure d'entente d'harmonisation, car un moratoire visant à empêcher la récolte était demandé par quelques organismes du milieu.

5.5 Bureau de mise en marché des bois

Une analyse économique a été réalisée en mai 2021 par la Direction des évaluations économiques et financières du Bureau de mise en marché des bois.

6. Délai prévu pour la réalisation des travaux

L'ampleur de l'épidémie en cours ne permet pas la récupération sur une seule année d'activité. La planification opérationnelle sera convenue avec les BGA et prévoit la réalisation du plan sur deux à trois ans à partir de la saison 2021-2022.

7. Conditions spéciales de réalisation

L'épidémie a également des répercussions sur la réalisation des coupes partielles. En effet, la réalisation de coupes partielles devra être limitée aux sites les moins à risques et où elles constituent le seul traitement de récolte possible (dans le cadre d'une entente d'harmonisation par exemple).

7.1 Objectifs des modalités retenues

- ✓ Limiter au maximum les pertes de fibres en délimitant les chantiers qui permettront de récupérer le plus de bois possible (mort ou en voie de mourir, mais encore propre à la transformation).
- ✓ Respecter, dans la mesure du possible, les principes d'aménagement écosystémique² dans un contexte d'infestation de TBE.
- ✓ Respecter dans la planification des chantiers les ententes et les mesures d'harmonisation déjà signées et les modalités particulières tels les sites fauniques d'intérêt et l'entente administrative sur les EMVS.

7.2 Modalités d'intervention particulières dans le cadre du plan d'aménagement spécial

- ✓ À l'échelle du chantier, conserver un minimum de 30 % de forêts résiduelles moins vulnérables à la TBE et qui auront une plus forte persistance une fois le stade vieux atteint.
- ✓ Les forêts résiduelles seront de formes et de tailles variables. Les peuplements forestiers diagnostiqués non récoltables (immatures, pentes fortes, etc.) serviront de forêts résiduelles en priorité.
- ✓ Viser la rétention sur les parterres de coupe en priorité par le maintien d'essences peu vulnérables.

7.3 Normes d'intervention à respecter

Deux modes de répartition spatiale seront appliqués dans ce plan d'aménagement spécial. Les secteurs Alexis, Bacon_PS, Bec-Scie_PS, Bégin_PS, McDonald_PS, Merisier_PS, Moncouche_PS, Pointes_des_rivieres_PS, Rita_Raquette_PS, St-Germain_PS, Valinouet_Est_PS respecteront les modalités de coupe en mosaïque.

Tous les autres secteurs, quant à eux, respecteront les modalités de la dérogation qui est en vigueur dans l'UA 023-71 depuis l'année 2020-2021 concernant l'aménagement écosystémique dans la sapinière. Cette dérogation concerne la répartition spatiale et présente les articles qu'elle remplace et modifie.

² L'aménagement écosystémique dans un contexte d'épidémie de tordeuses de bourgeons de l'épinette — Guide de référence pour moduler les activités d'aménagement dans les forêts publiques, MFFP, décembre 2014.

Ce plan dérogera à une autre modalité prescrite dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* (RADF), tel que le permet la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* à l'article 60 : « [...] le plan peut prévoir des conditions qui peuvent déroger aux normes d'aménagement forestier édictées par le gouvernement par voie réglementaire si cette dérogation est nécessaire à la récupération des bois et prévoir un dépassement de la possibilité forestière si le ministre l'estime nécessaire en raison des risques de perte de bois pouvant faire l'objet de la récupération [...] ».

L'article 13 concernant le maintien d'encadrements visuels ne sera pas respecté intégralement pour les secteurs Bacon_PS, Bec_scie_PS, St_Germain_PS, Valinouet_Est_PS, Lamothe_TBE, Saxophone_TBE et Solitaire_PS. En effet, étant donné le risque élevé de mortalité de certains peuplements, la récolte dans ces sites pourrait aller au-delà des seuils dictés par le RADF. Lorsque c'est possible, cet article sera respecté en plaçant la forêt résiduelle dans les peuplements les moins vulnérables. Les autres secteurs respecteront l'article 13 du RADF.

Pour les chantiers qui respecteront les modalités de la coupe en mosaïque, les articles 133 à 137 inclusivement et 139 à 143 inclusivement du RADF ne s'appliqueront pas. Les modalités décrites dans le présent plan auront préséance. Ces articles du RADF présentent différents éléments relatifs à la répartition spatiale des interventions et des forêts résiduelles :

- Les articles 133, 134 et 135 précisent les dimensions maximales des aires de coupe d'un seul tenant. Dans le cadre de ce plan d'aménagement spécial, la dimension maximale ne sera pas limitée en superficie. La superficie maximale est fonction de la vulnérabilité des peuplements forestiers et des peuplements infestés par la TBE;
- Les articles 136, 137 et 139 à 143 inclusivement concernent les séparateurs de coupes et les forêts résiduelles. Dans ce cas, les modalités respectées sont celles présentées à la section 7.2 du présent plan.

L'article 8 concernant le maintien des lisières boisées dans les corridors routiers ne sera pas respecté intégralement. La marge de manœuvre permettant de récolter cette lisière, lorsque de la coupe en mosaïque est effectuée, sera étendue à l'ensemble du plan d'aménagement spécial. Plus concrètement, le maintien ou la récolte d'un corridor routier sera déterminé en fonction de la vulnérabilité des peuplements et des répercussions sur les encadrements visuels et les paysages.

Les autres articles du RADF seront respectés.

Il faut noter que les modalités de récolte prévues dans le plan s'appliquent à tous les secteurs, y compris ceux visés par la mise aux enchères des bois.

8. Remise en production

Puisque nous anticipons déjà une certaine perte de volume dans les strates affectées, il est justifié de croire que les superficies à reboiser seront plus importantes à la suite de la récolte des strates lourdement touchées. De plus, l'épidémie sévit dans les zones présentant un fort potentiel d'aménagement intensif. La présence de débris ligneux sur le parterre de récolte sera suivie avec attention. Des suivis sur le terrain seront donc réalisés dans les chantiers qui pourraient présenter une abondance de débris ligneux afin de mettre en place des modalités dans le but de faciliter les travaux de remise en production, notamment en ce qui concerne la préparation de terrain.

En fonction de la stratégie sylvicole déterminée pour le secteur d'intervention, du degré de détérioration du feuillage et du type de régénération constatée, l'ingénieur forestier du MFFP pourra prescrire un reboisement afin d'assurer la régénération du peuplement en essences désirées.

9. Destination des bois à récupérer

Tableau 5 – Destination des bois à récupérer (saison 2021-2022)

Détenteurs de droits	Zone tar.	Chantiers	Volume SEPM (m3)	Volume BOU (m3)	Volume PEU (m3)	Volume total (m3)
Scierie Petit-Saguenay (006)	241	MERISIER_PS	0	0	3 200	3 200
	243	BEC_SCIE_PS MCDONALD_PS POINTE_DES_RIVIERES_PS	0	0	5 700	5 700
Boisaco inc. (007)	244	ST_GERMAIN_PS	10 700	0	0	10 700
Bersaco (320)	243	MCDONALD_PS	0	0	700	700
	246	SOLITAIRE_PS	0	0	1 300	1 300
	248	BAIE_DES_GARDES_PS	0	0	1 300	1 300
Scierie Martel Itée (181)	241	MERISIER_PS	5 300	0	0	5 300
	243	MCDONALD_PS POINTE_DES_RIVIERES_PS	12 600	0	0	12 600
	248	BAIE_DES_GARDES_PS LAMOTHE_TBE	3 700	0	0	3 700
Les Scieries du Lac Saint-Jean inc. (182)	241	MERISIER_PS	13 700	0	0	13 700
	243	MCDONALD_PS POINTE_DES_RIVIERES_PS	37 300	0	0	37 300
	248	BAIE_DES_GARDES_PS LAMOTHE_TBE	9 600	0	0	9 600
Groupe Lignarex inc. (185)	243	BEC_SCIE_PS MCDONALD_PS	22 600	0	0	22 600
Scierie Lachance 2015 (186)	243	POINTE_DES_RIVIÈRES_PS	500	0	300	800
West Fraser (Chambord) (191)	241	MERISIER_PS	0	3 200	1 400	4 600
	243	MCDONALD_PS POINTE_DES_RIVIERES_PS	0	1 700	7 900	9 600
	246	SOLITAIRE_PS	0	2 100	0	2 100
	248	JOLY_TBE LAMOTHE_TBE BACON_PS	0	2 600	700	3 300
Scierie Girard inc. (199)	244	VALINOUE_T_EST_PS	12 100	0	0	12 100
	246	SOLITAIRE_PS	20 000	0	0	20 000

Détenteurs de droits	Zone tar.	Chantiers	Volume SEPM (m3)	Volume BOU (m3)	Volume PEU (m3)	Volume total (m3)
	248	BAIE_DES_GARDES_PS CANAL_SEC_TBE LAMOthe_TBE BACON_PS	68 300	0	0	68 300
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	245	SAXOPHONE_TBE	11 600	0	0	11 600
	246	SOLITAIRE_PS	13 100	0	0	13 100
	248	JOLY_TBE LAMOthe_TBE BAIE_DES_GARDES_PS PERIBONKA_TBE BACON_PS	60 900	0	0	60 900
Industries T.L.T. inc. (204)	241	MERISIER_PS	0	2 800	0	2 800
	243	MCDONALD_PS POINTE_DES_RIVIERES_PS	0	2 700	0	2 700
	246	SOLITAIRE_PS	0	500	0	500
	248	BACON_PS	0	3 700	0	3 700
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)	243	MCDONALD_PS	13 700	0	0	13 700
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	243	POINTES_DES_RIVIERES_PS	4 700	0	0	4 700
	245	SAXOPHONE_TBE	3 900	0	0	3 900
	246	SOLITAIRE_PS	10 500	0	0	10 500
Compagnie WestRock du Canada Corp. (La Tuque) (263)	243	BEC_SCIE_PS MCDONALD_PS POINTE_DES_RIVIERES_PS	0	6 800	0	6 800
	246	SOLITAIRE_PS	0	500	0	500
Valibois inc. (307)	243	BEC_SCIE_PS MCDONALD_PS	0	1 700	2 800	4 500
	244	ST_GERMAIN_PS VALINOUEt_EST_PS	0	3 900	0	3 900
	245	SAXOPHONE_TBE	0	700	0	700
	246	SOLITAIRE_PS	0	0	1 900	1 900

Détenteurs de droits	Zone tar.	Chantiers	Volume SEPM (m3)	Volume BOU (m3)	Volume PEU (m3)	Volume total (m3)
	248	BAIE_DES_GARDES_PS CANAL_SEC_TBE LAMOTHE_TBE BACON_PS	0	3 700	3 400	7 100
Groupe Forestra Coopérative forestière (435) (PRAU)	243	MCDONALD_PS	400	0	0	400
	244	ST_GERMAIN_PS	24 700	0	0	24 700
	245	SAXOPHONE_TBE	8 500	0	0	8 500
	246	SOLITAIRE_PS	10 000	0	0	10 000
Elkem Métal (441)	243	BEC_SCIE_PS MCDONALD_PS	0	500	3 800	4 300
	244	ST_GERMAIN_PS	0	2 600	0	2 600
	245	SAXOPHONE_TBE	0	500	0	500
	246	SOLITAIRE_PS	0	0	2 000	2 000
	248	BAIE_DES_GARDES_PS CANAL_SEC_TBE LAMOTHE_TBE BACON_PS	0	500	3 700	4 200
BMMB	244	BMMB_PETITE_RIVIERE_PS BMMB_CANAL_SEC	87 000	29 000	5 500	121 500
	246	ONATCHIWAY_BMMB	38 000	4 750	550	43 300
	248	BMMB_BAIE_DES_GARDES_PS BMMB_CANAL_SEC	94 500	11 500	10 500	116 500
Total			597 900	85 950	56 650	740 500

SEPM : Sapin, épinettes, pins gris et mélèzes.

BOU : Bouleaux blanc et jaune.

PEU : Peupliers.

Ce tableau présente les volumes qui seront récoltés au cours de la saison 2021-2022. Pour les volumes du BMMB, il est possible que les chantiers soient en activité pendant plus d'une année. Dans tous les cas, les chantiers qui n'auront pas été complètement récoltés seront reconduits en 2022-2023.

10. Portée sur les garanties, les contrats, les ententes et la possibilité

Considérant que ce plan d'aménagement spécial est prévu pour être récupéré sur deux à trois ans, les volumes à récupérer respectent les garanties des bénéficiaires concernés.

Par contre, il faudra porter une attention particulière au cours des années qui suivent à la réévaluation des volumes en perdition et de l'état de dépréciation des tiges (notamment la progression de la mortalité, la présence de longicornes, les trous de pic-bois et l'état des cimes). L'ensemble de ces facteurs aura une influence sur les volumes récupérables.

Le volume de feuillus (bouleaux et peupliers) qui sera généré durant la récolte des superficies indiquées dans le plan d'aménagement spécial fait également partie des garanties de l'unité d'aménagement.

11. Mesurage du bois

Afin de faciliter le suivi des secteurs du plan d'aménagement spécial par le MFFP, les volumes issus de secteurs admissibles à une aide financière selon les critères de l'année 2021-2022 feront l'objet d'unités de compilation distinctes. Pour chaque chantier, certains peuplements seront admissibles à une aide et d'autres pas. À la fin de la récolte d'un chantier, un ratio sera établi. Ce ratio (superficies admissibles réalisées sur les superficies récoltées) sera ensuite appliqué au volume total généré.

Le volume de sapin qui provient des secteurs bénéficiant d'une aide financière doit être mesuré en fonction d'un projet propre à la TBE et non en fonction d'une unité de compilation incluse dans les projets de mesurage des garanties d'approvisionnement normal. Des demandes de mesurage pour le sapin seulement devront être déposées au MFFP pour la création de ces nouveaux projets. En créant un projet distinct, nous éviterons d'influencer les données d'une UA au complet en incluant des données de plan d'aménagement spécial. Cela évite notamment de sous-évaluer le ratio de qualité des bois, puisque nous nous attendons à une perte de qualité, particulièrement dans les strates ayant de fortes proportions de sapin et des cotes de défoliations cumulatives de 12 et plus.

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour le Plan d'aménagement spécial de l'UA 023-71 pour la saison 2021-2022 est évaluée en fonction des volumes récoltés admissibles.

On prévoit pour la saison 2021-2022 la récolte d'environ 196 000 m³ admissibles à de l'aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 576 427 \$ (au taux de 2020-2021, qui sera à rajuster).

Le tableau 6 à l'annexe 5 présente les volumes qui seront récoltés au cours de la saison 2021-2022.

13. Approbation du plan

J'approuve ce plan sous réserve des conditions énoncées ci-après :

- l'aide financière effectivement accordée au cours de 2021-2022 sera calculée selon les données du rapport d'activités technique et financier (RATF) et du rapport annuel des droits consentis (RADC) approuvés par le Ministère;
- toutes les modifications importantes apportées au présent plan devront faire l'objet d'un addenda, qui devra être approuvé avant son application.

La sous-ministre associée aux Opérations régionales,

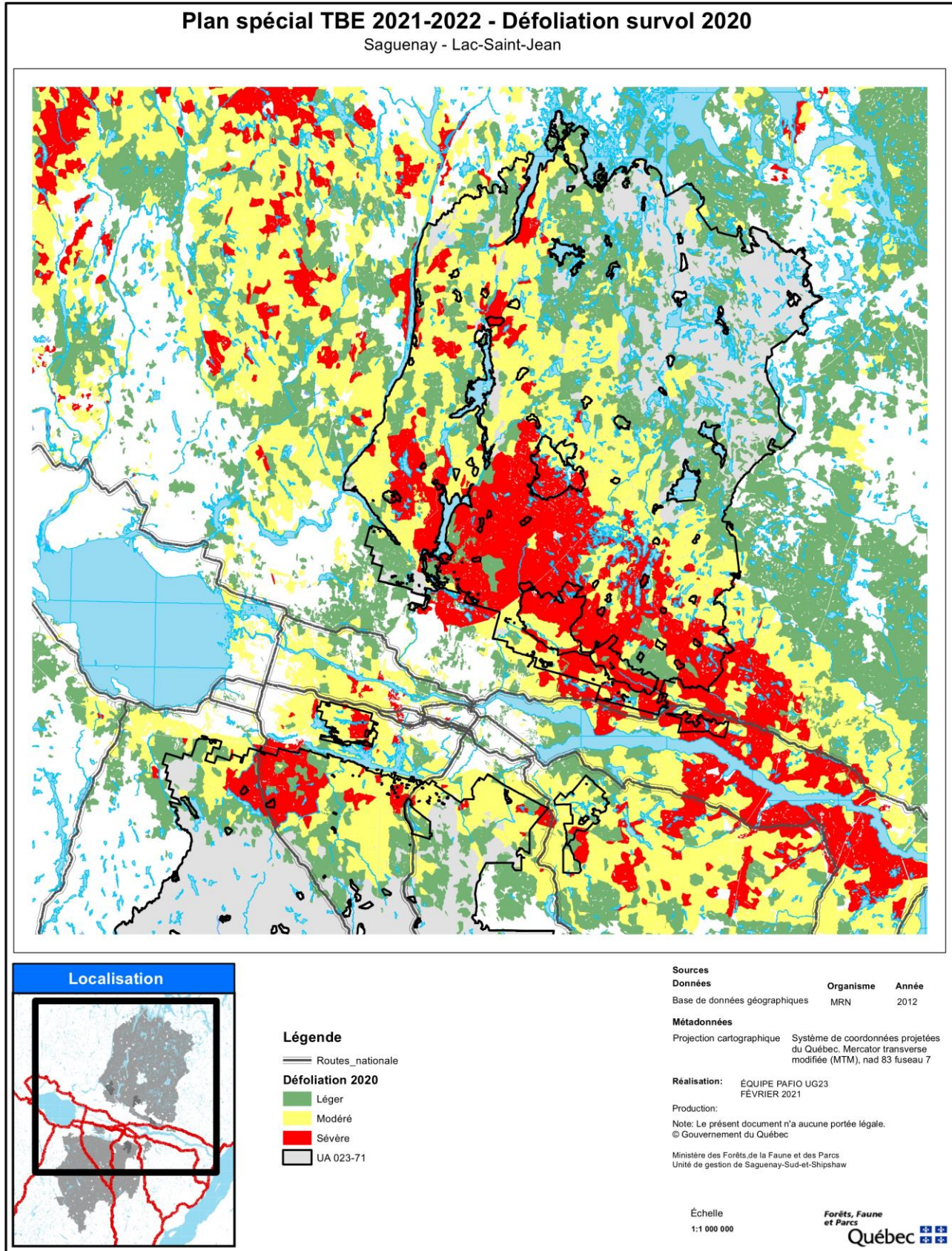


Lucie Ste-Croix

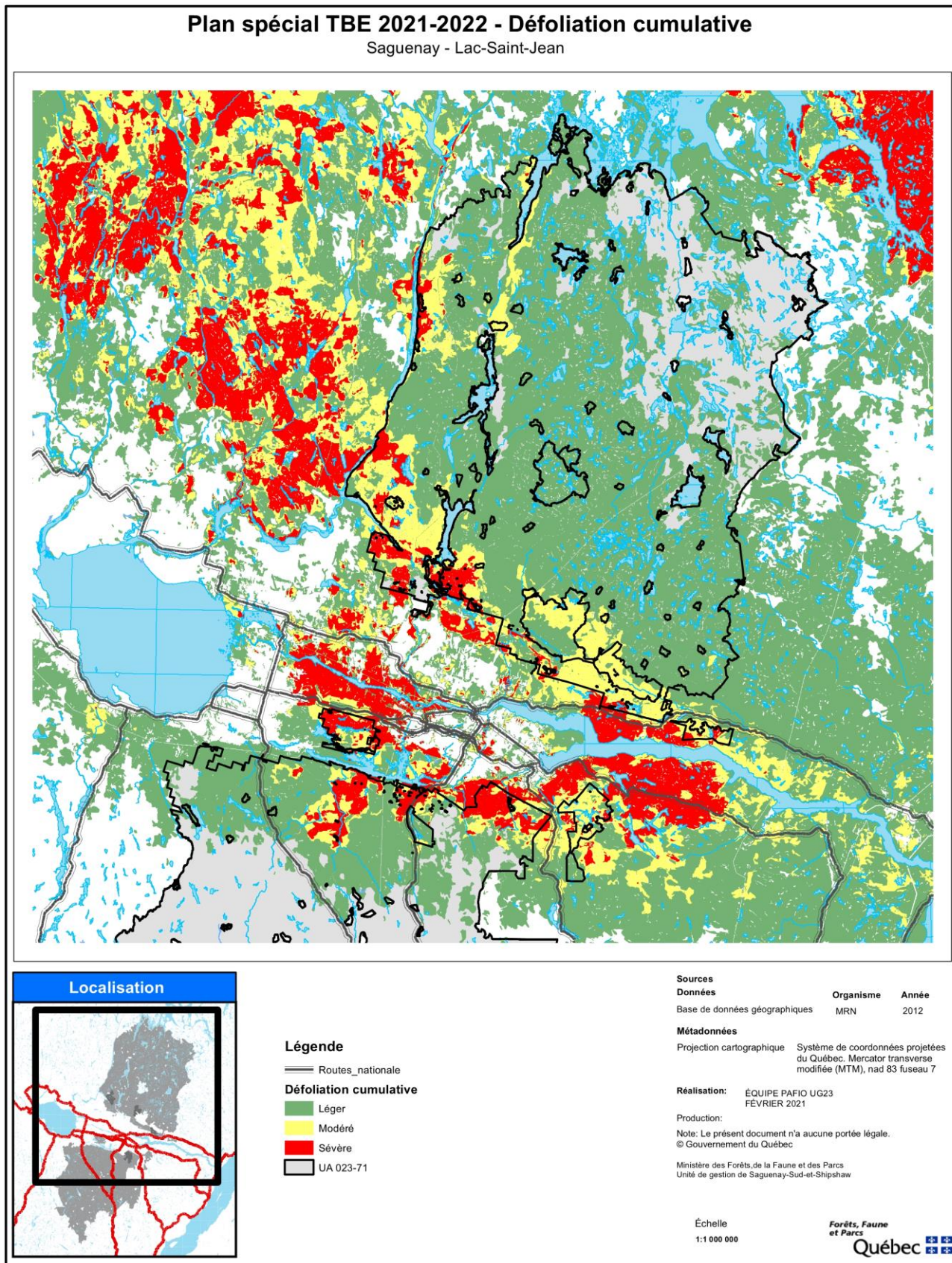
2021-06-03

Date

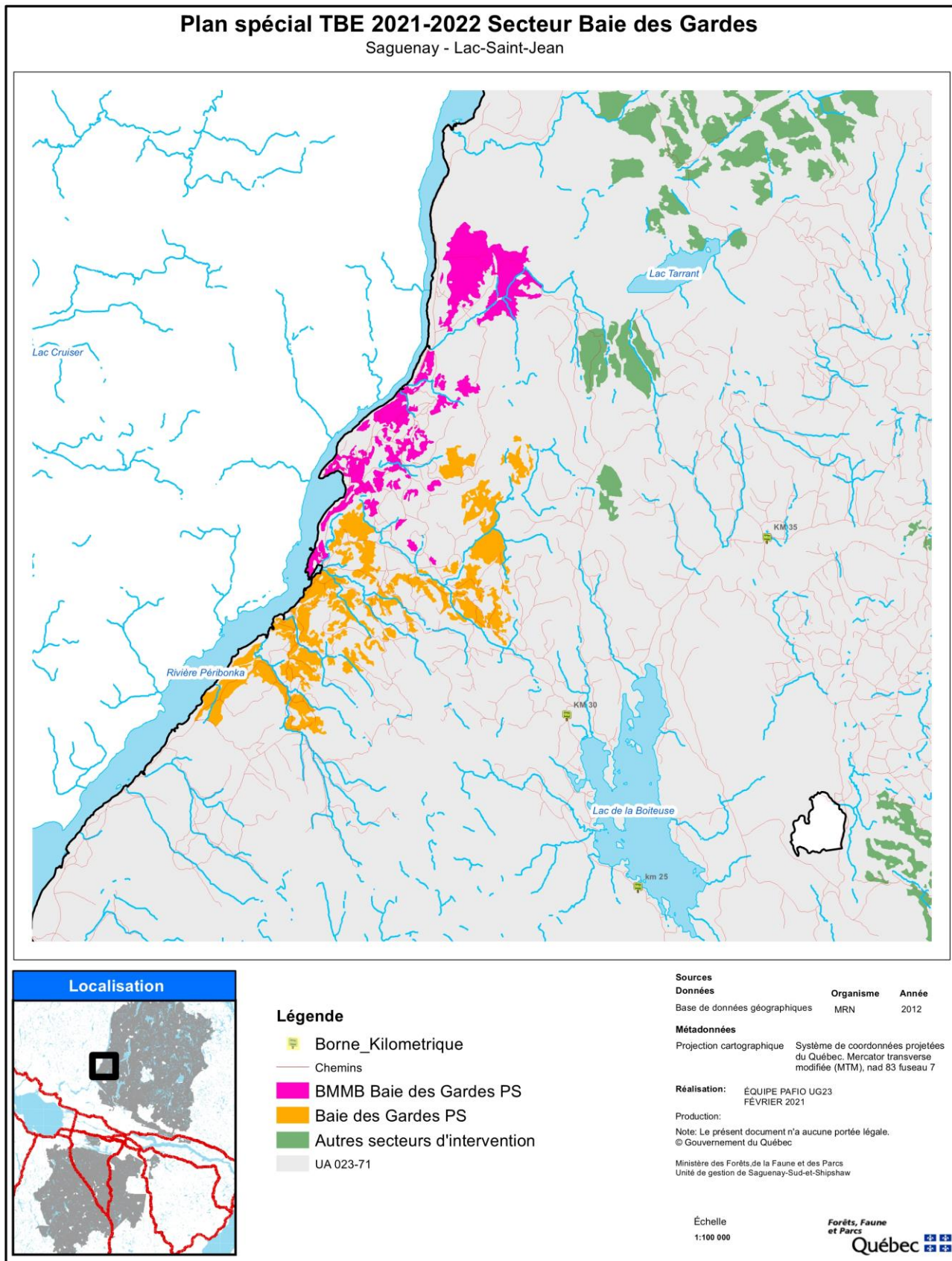
ANNEXE 1 – CARTE DE LA LOCALISATION DE LA PERTURBATION



ANNEXE 2 – CLASSIFICATION DE LA GRAVITÉ DES DOMMAGES

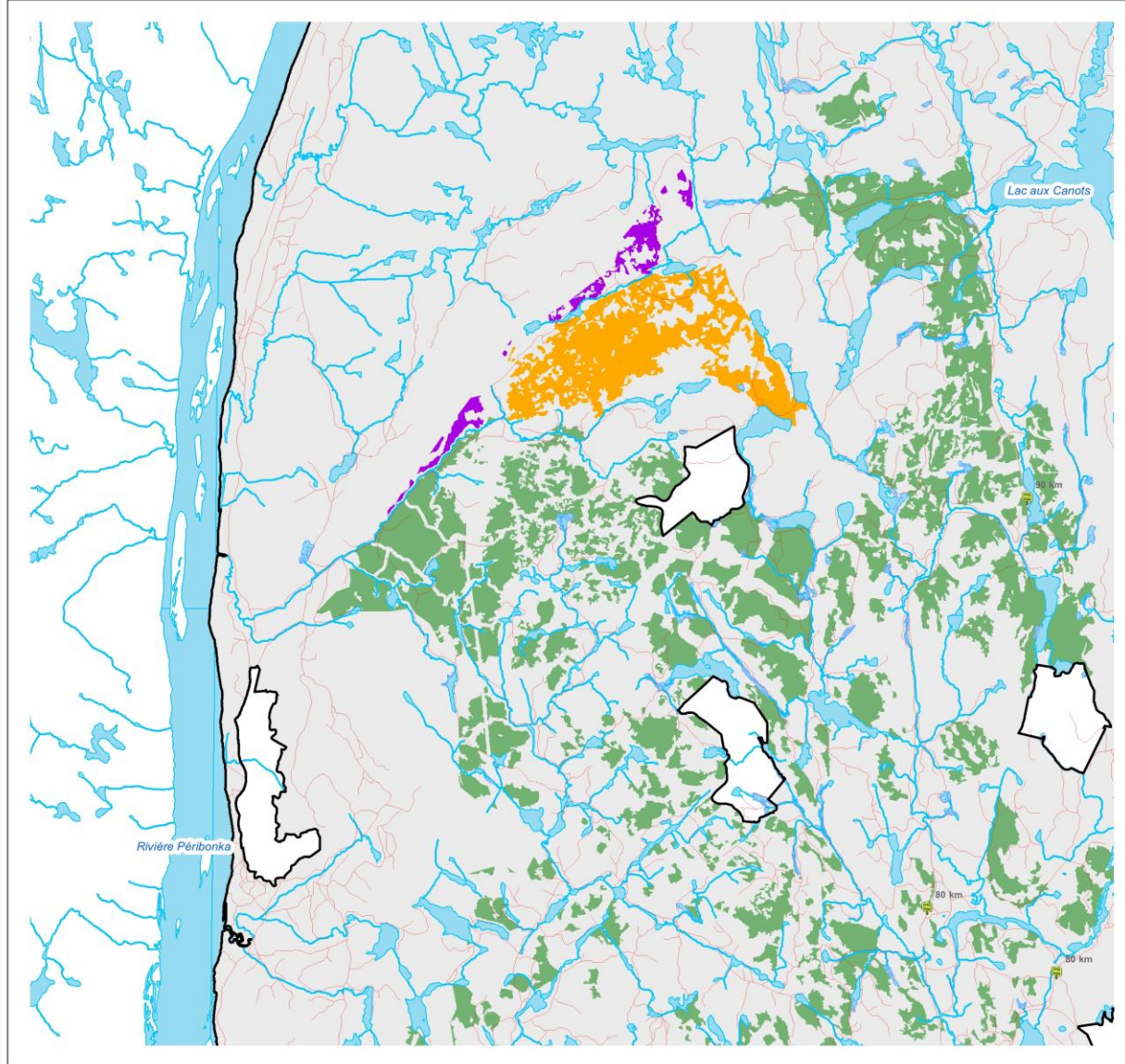


ANNEXE 3 – CARTES DES SECTEURS COUVERTS PAR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL



Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Canal Sec

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Canal Sec TBE
- BMMB Canal Sec
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources	Organisme	Année
Données		
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées
 Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO UG23
 FÉVRIER 2021

Production:
 Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
 © Gouvernement du Québec

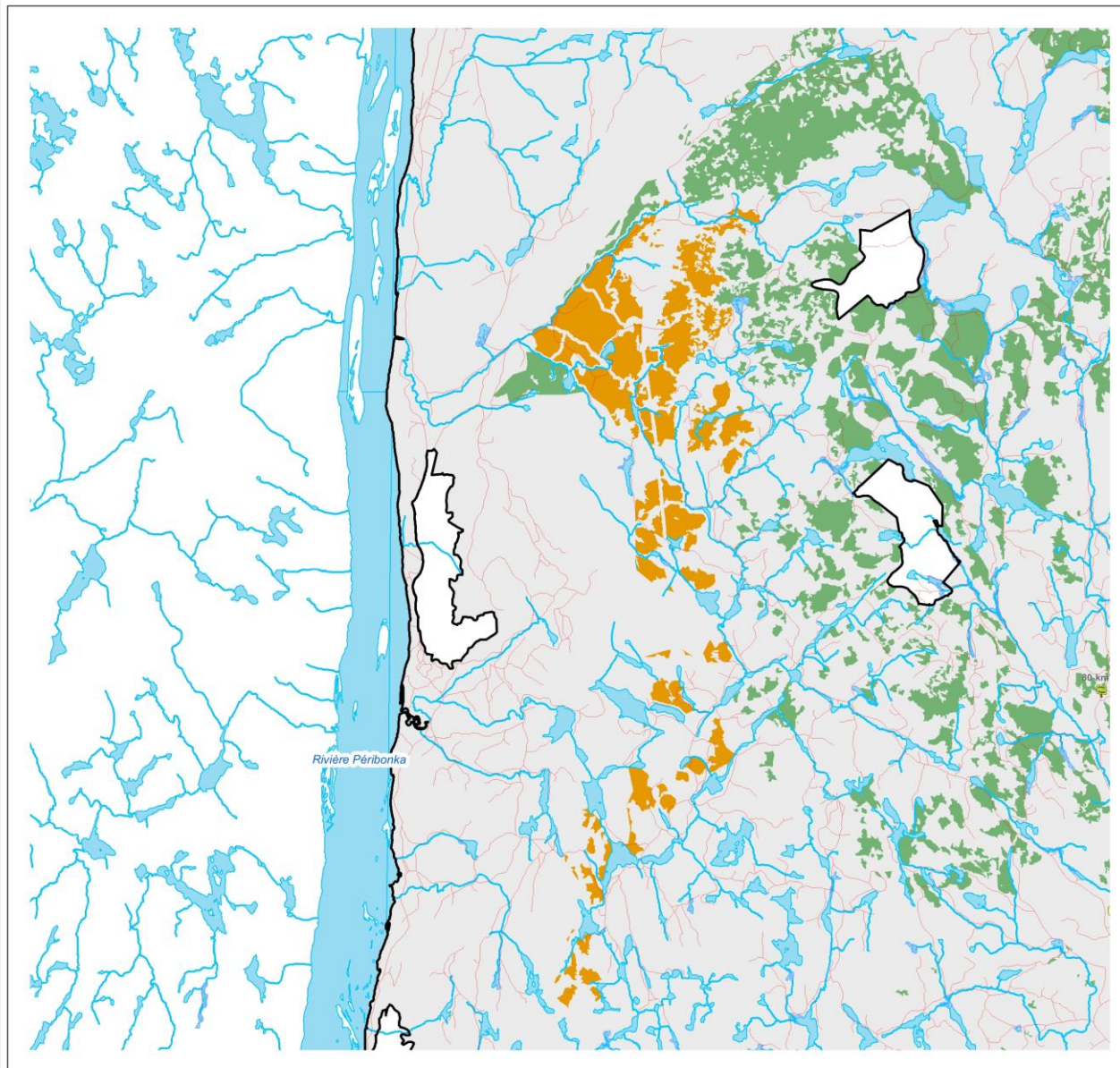
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishaw

Échelle
 1:100 000

Forêts, Faune
 et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Joly

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Joly TBE
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAPIO UG23
FÉVRIER 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

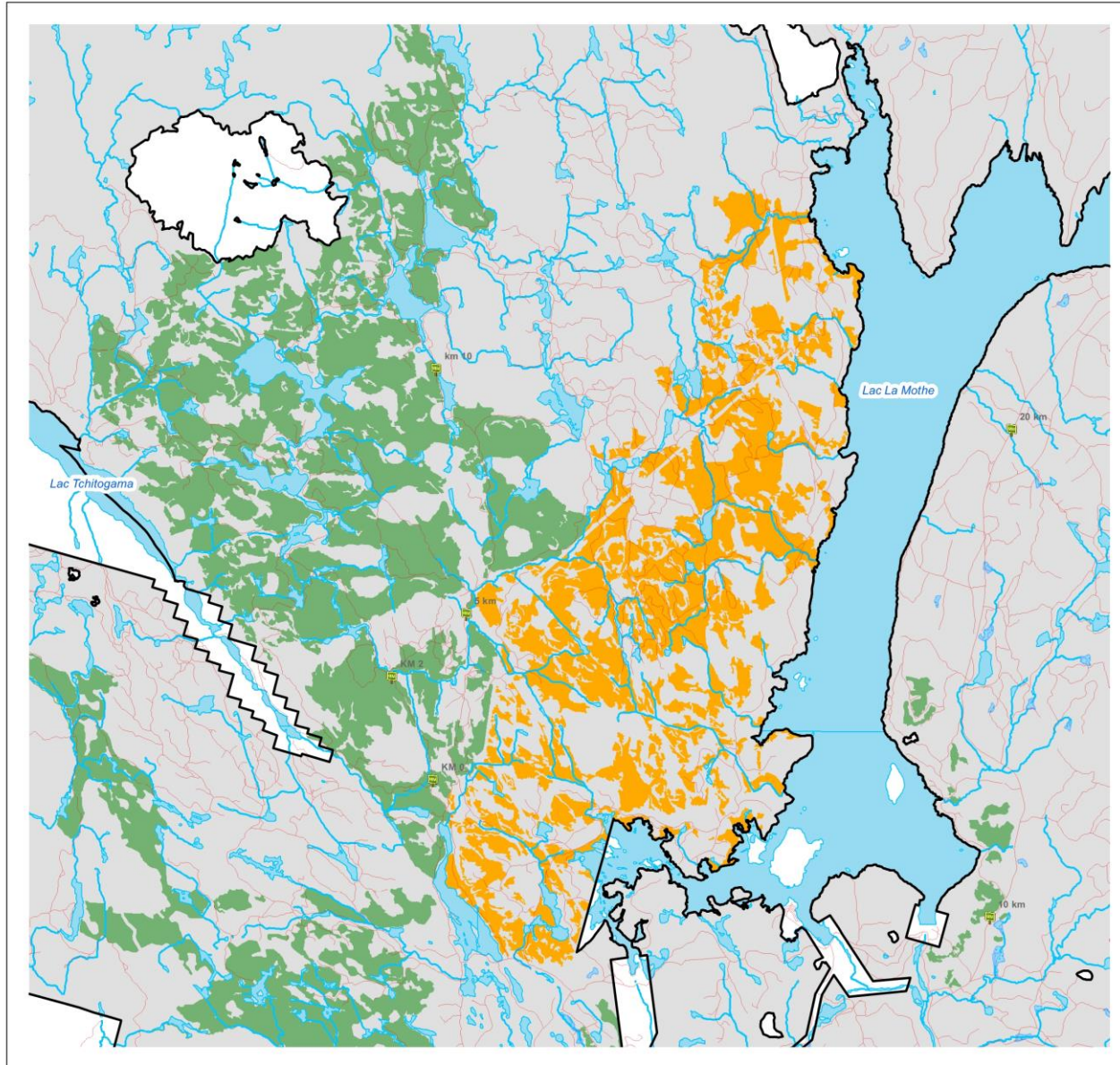
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishaw

Échelle
1:100 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Lamothe

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Lamothe TBE
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFO UG23
FÉVRIER 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

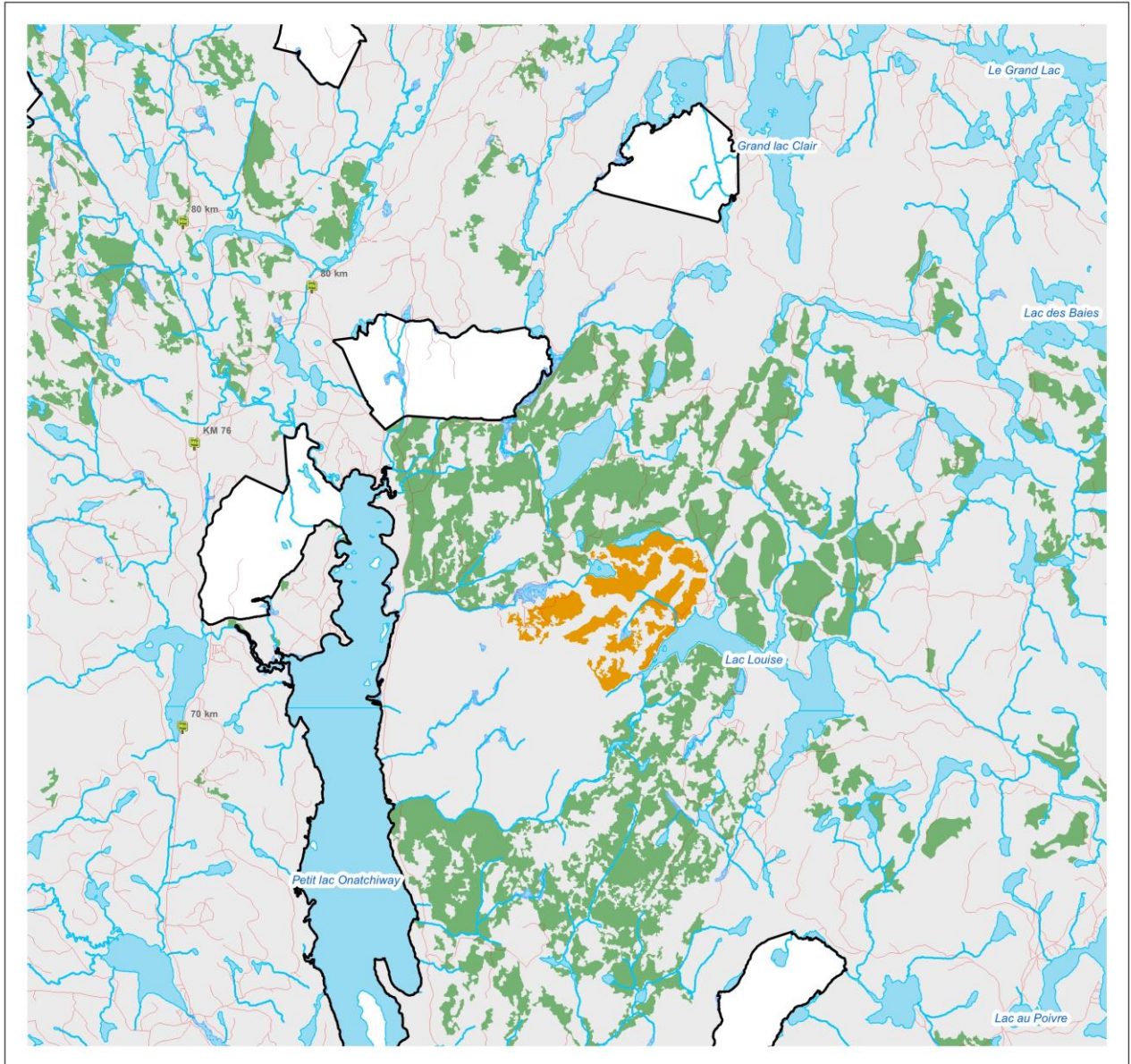
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishaw

Échelle
1:100 000






Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Onatchiway

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

-  Borne_Kilometrique
-  Chemins
-  Onatchiway_BMMB
-  Autres secteurs d'intervention
-  UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO UG23
FÉVRIER 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

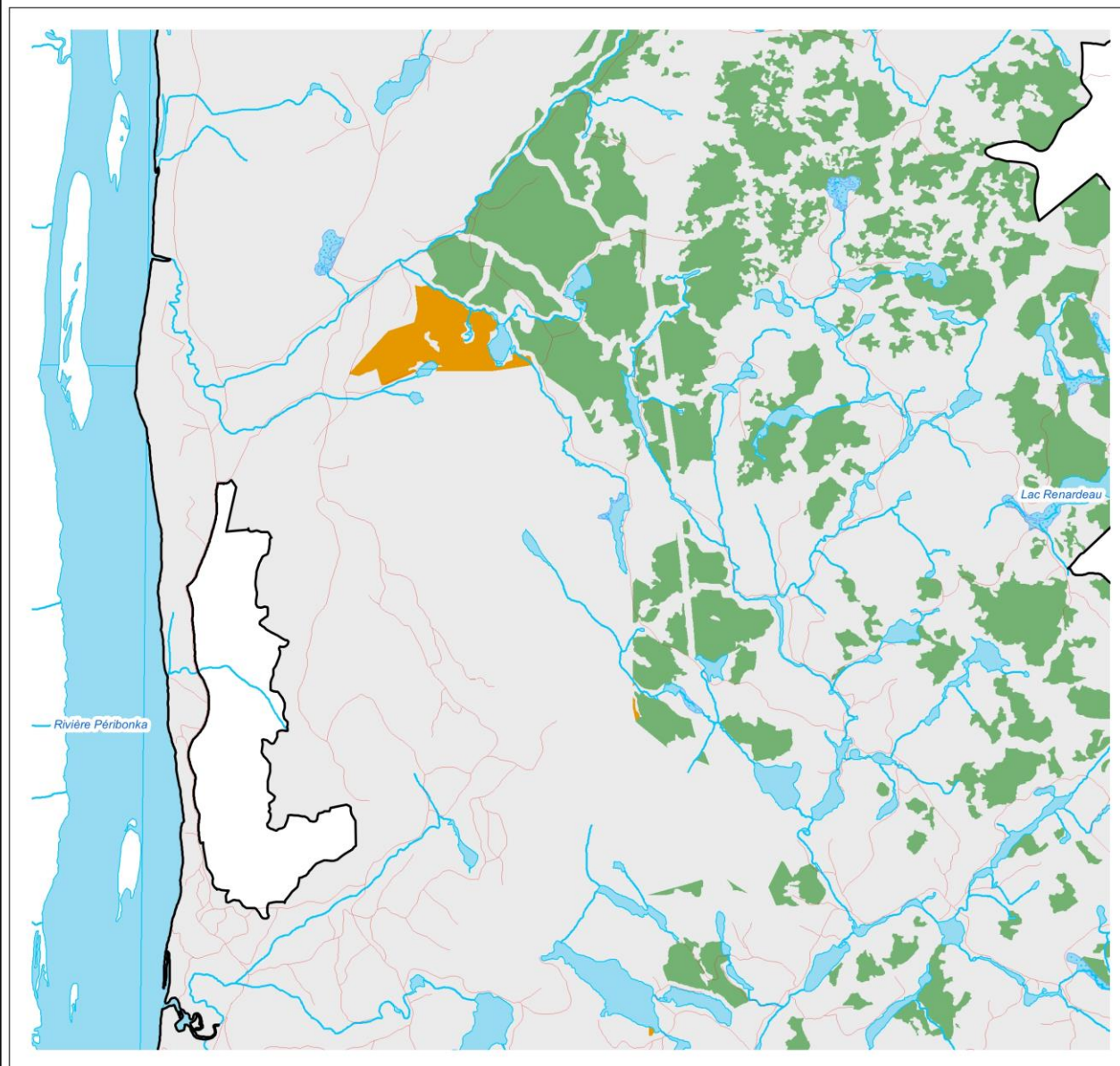
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishaw

Échelle
1:100 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Péribonka

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Péribonka TBE
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFO UG23
FÉVRIER 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

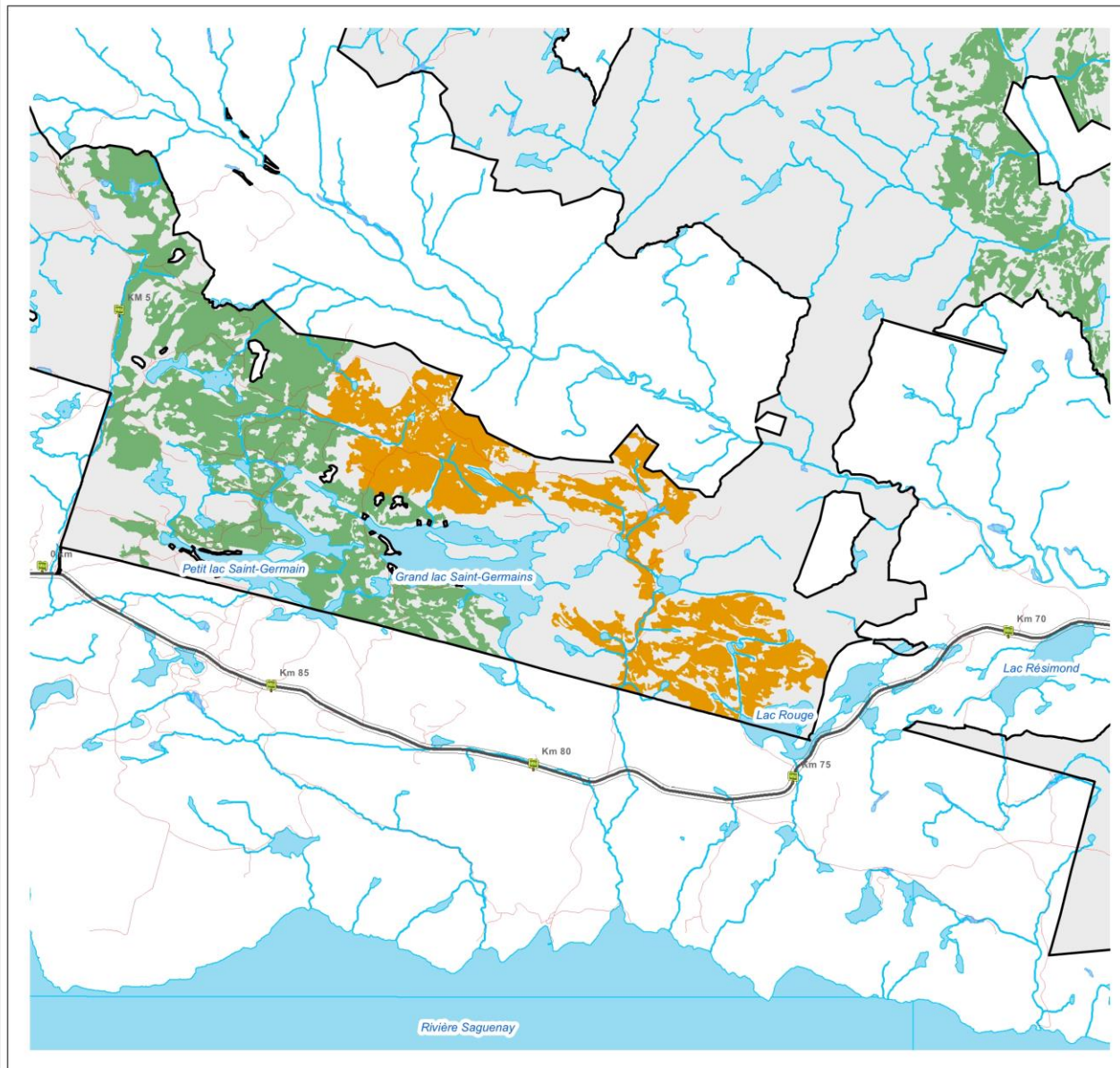
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishaw

Échelle
1:50 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Petite Rivière

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Routes_nationale
- Chemins
- BMMB Petite Rivière PS
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAPIO UG23
FÉVRIER 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

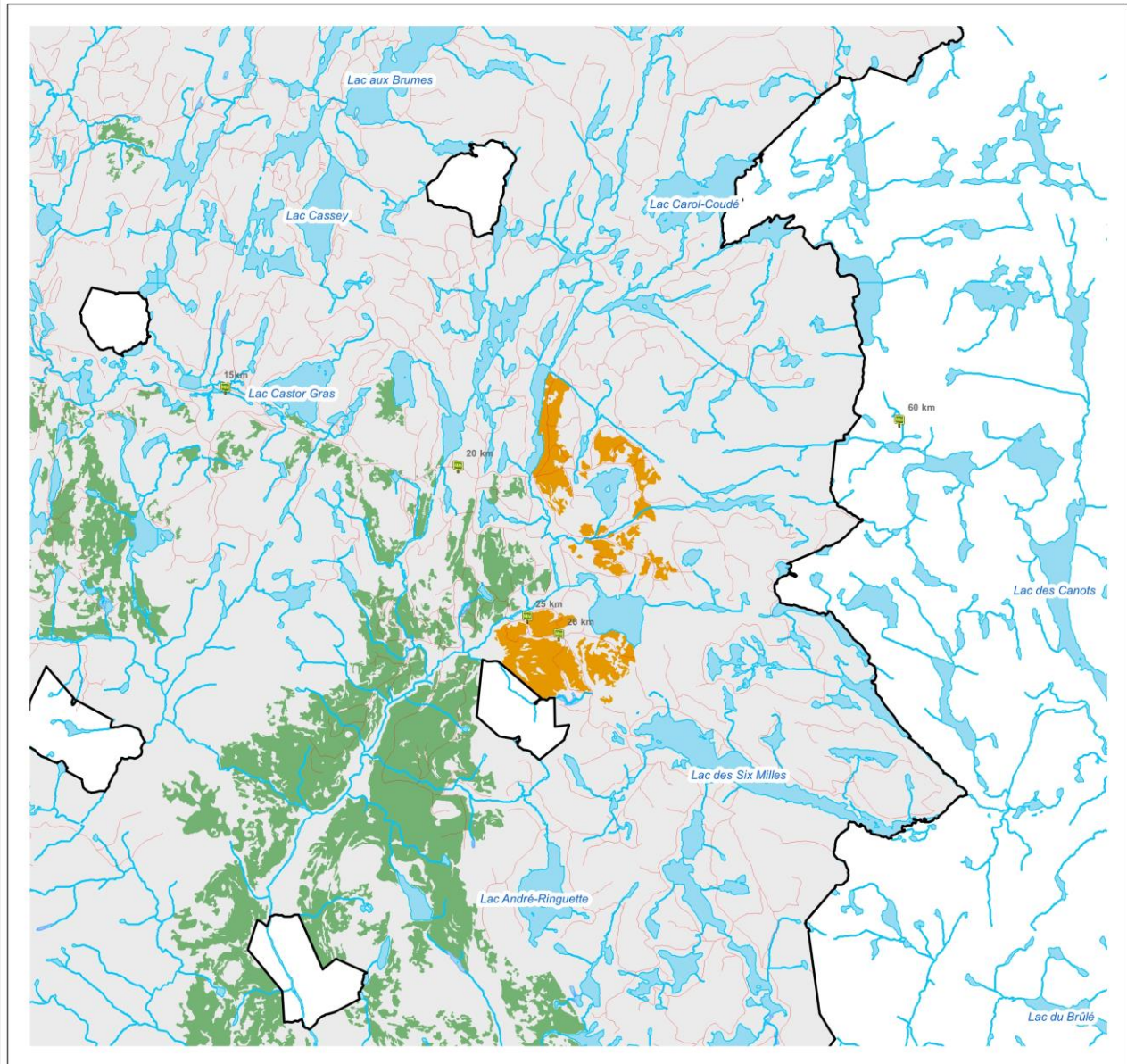
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Échelle
1:100 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Saxophone

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Saxophone TBE
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFO UG23
FÉVRIER 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

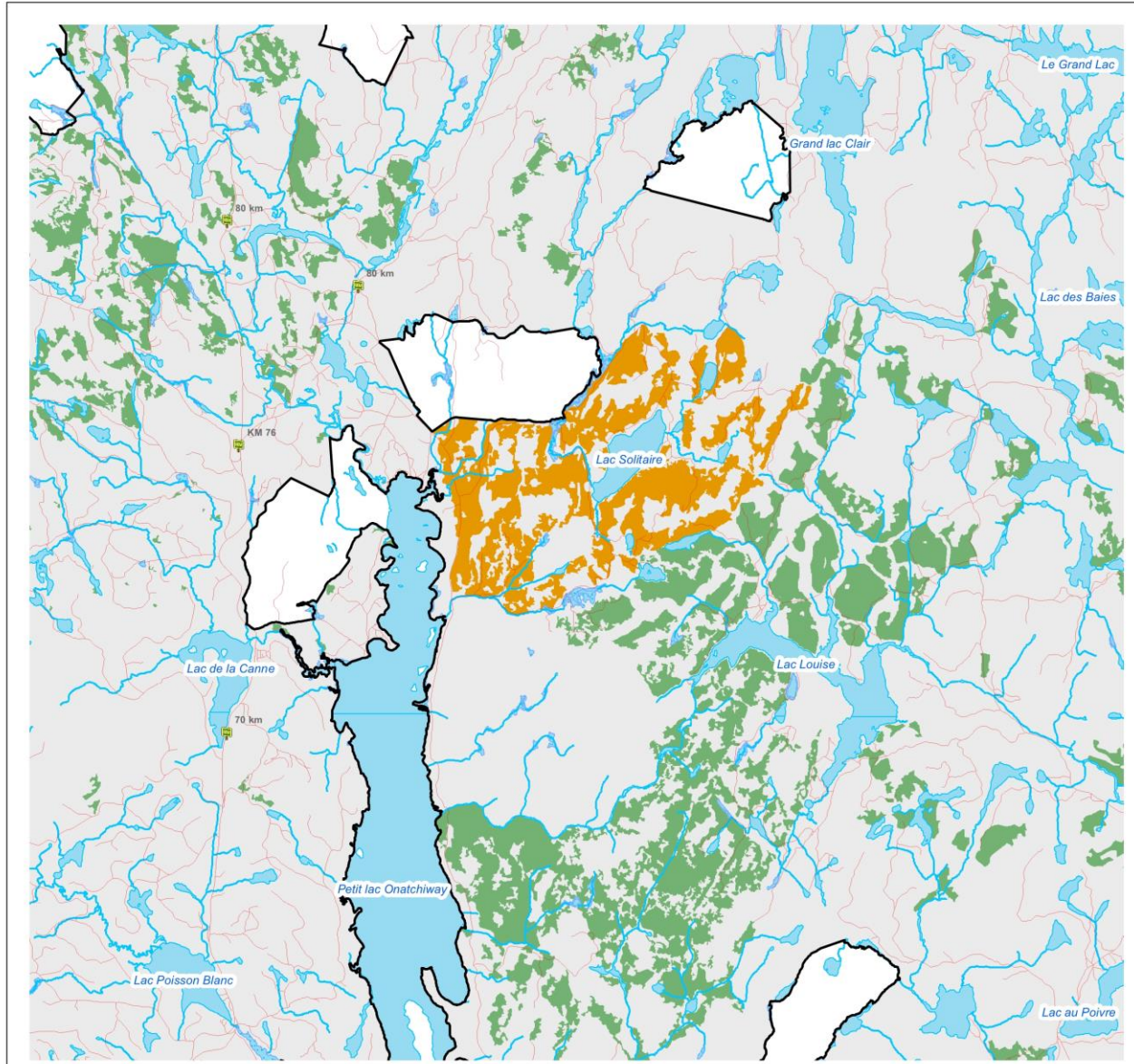
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Échelle
1:100 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Solitaire

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne Kilométrique
- Chemins
- Solitaire PS
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO UG23
FÉVRIER 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

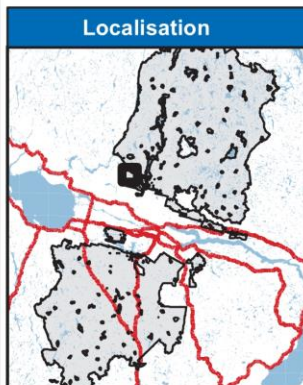
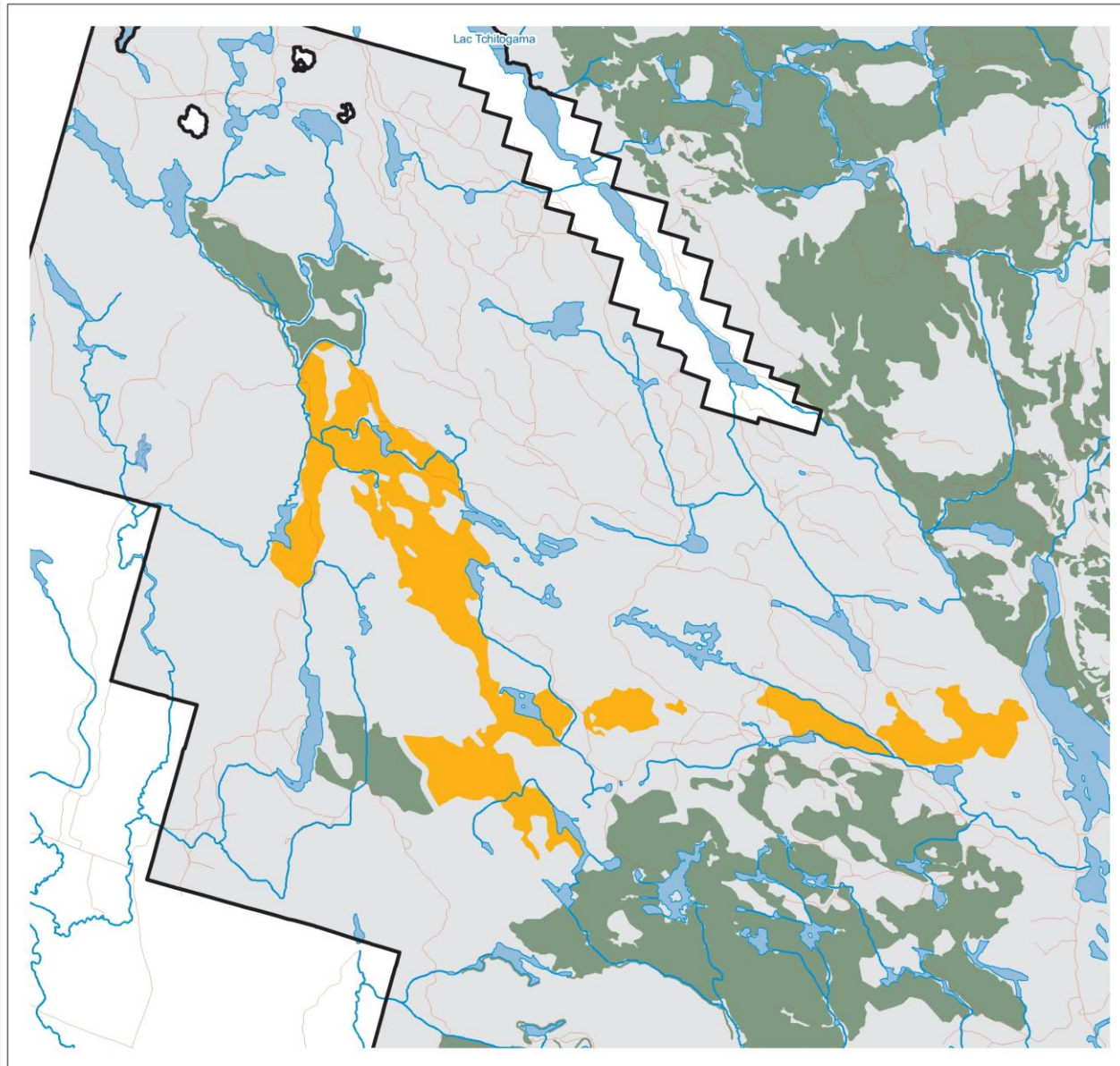
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishaw

Échelle
1:100 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Begin

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Begin
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

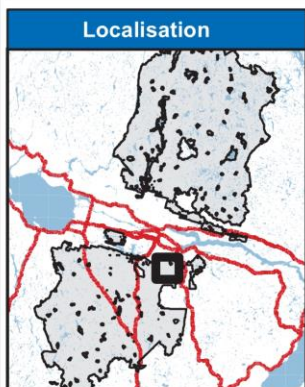
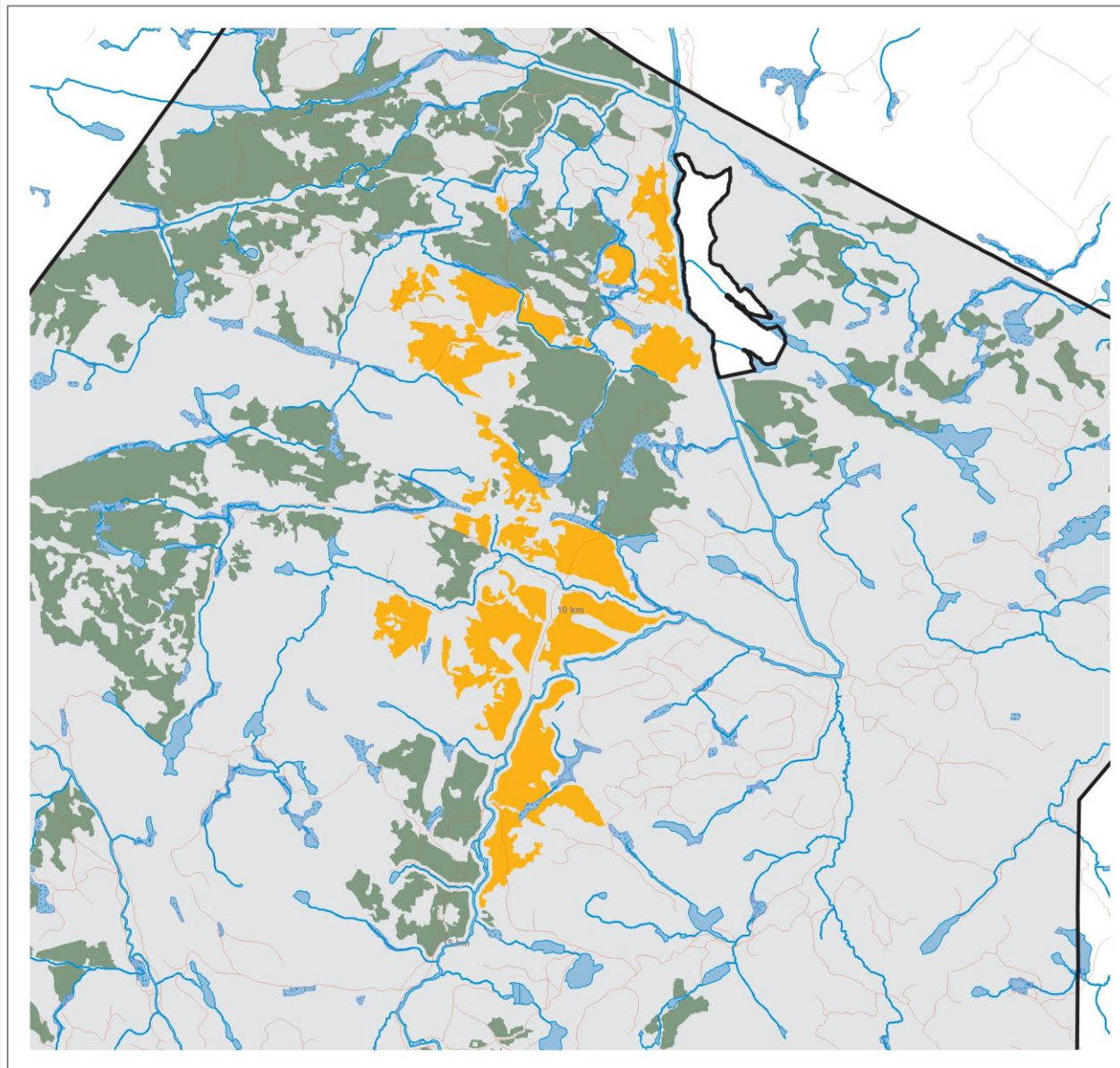
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Échelle
1:50 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec


Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Bec Scie

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Localisation

Légende

-  Borne_Kilometrique
-  Chemins
-  Bec Scie PS
-  Autres secteurs d'intervention
-  UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

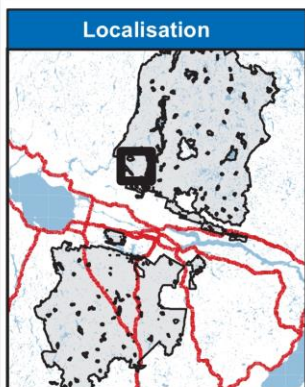
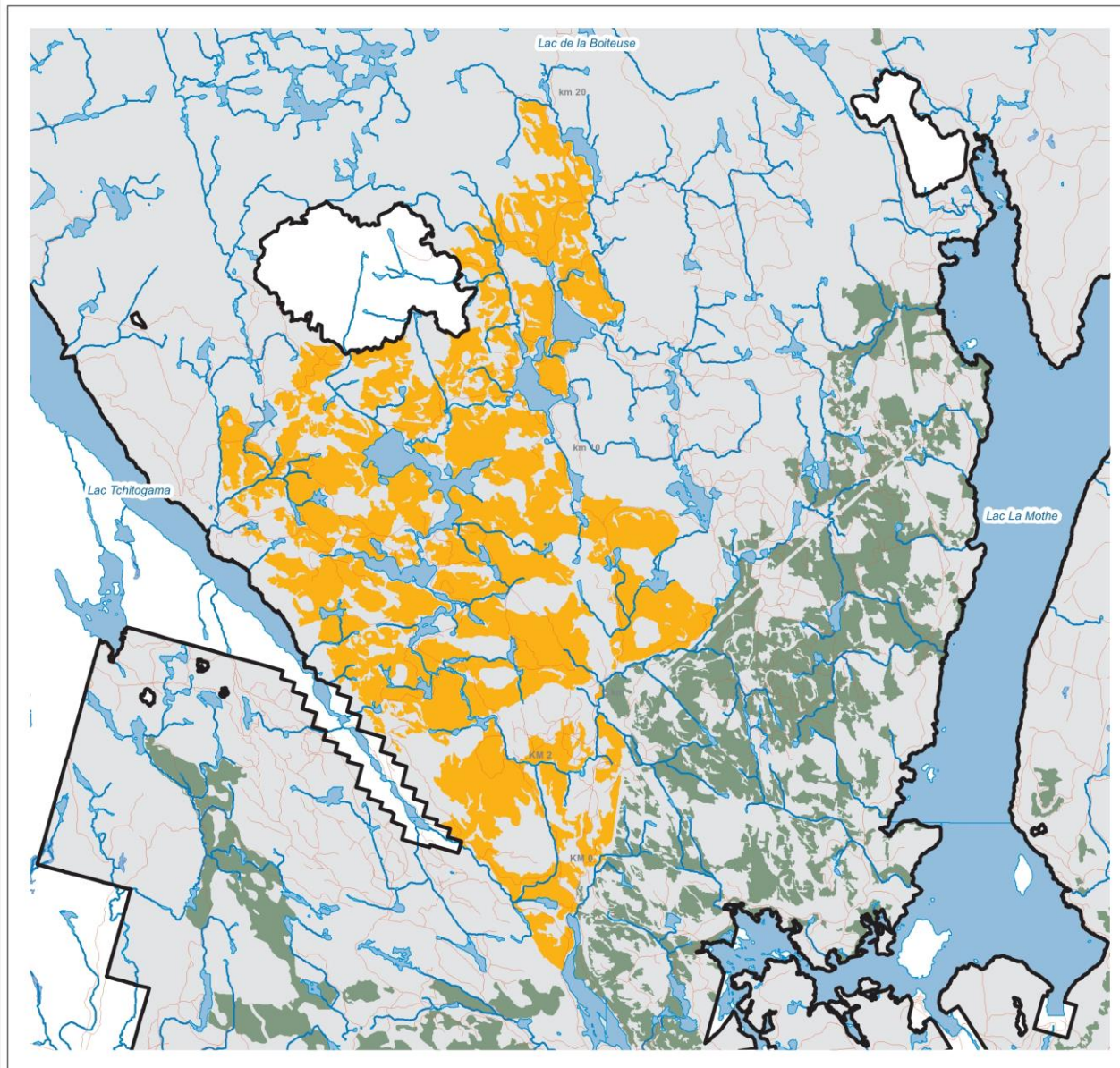
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Échelle
1:75 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Bacon

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Bacon PS
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

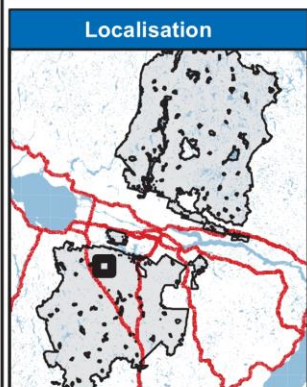
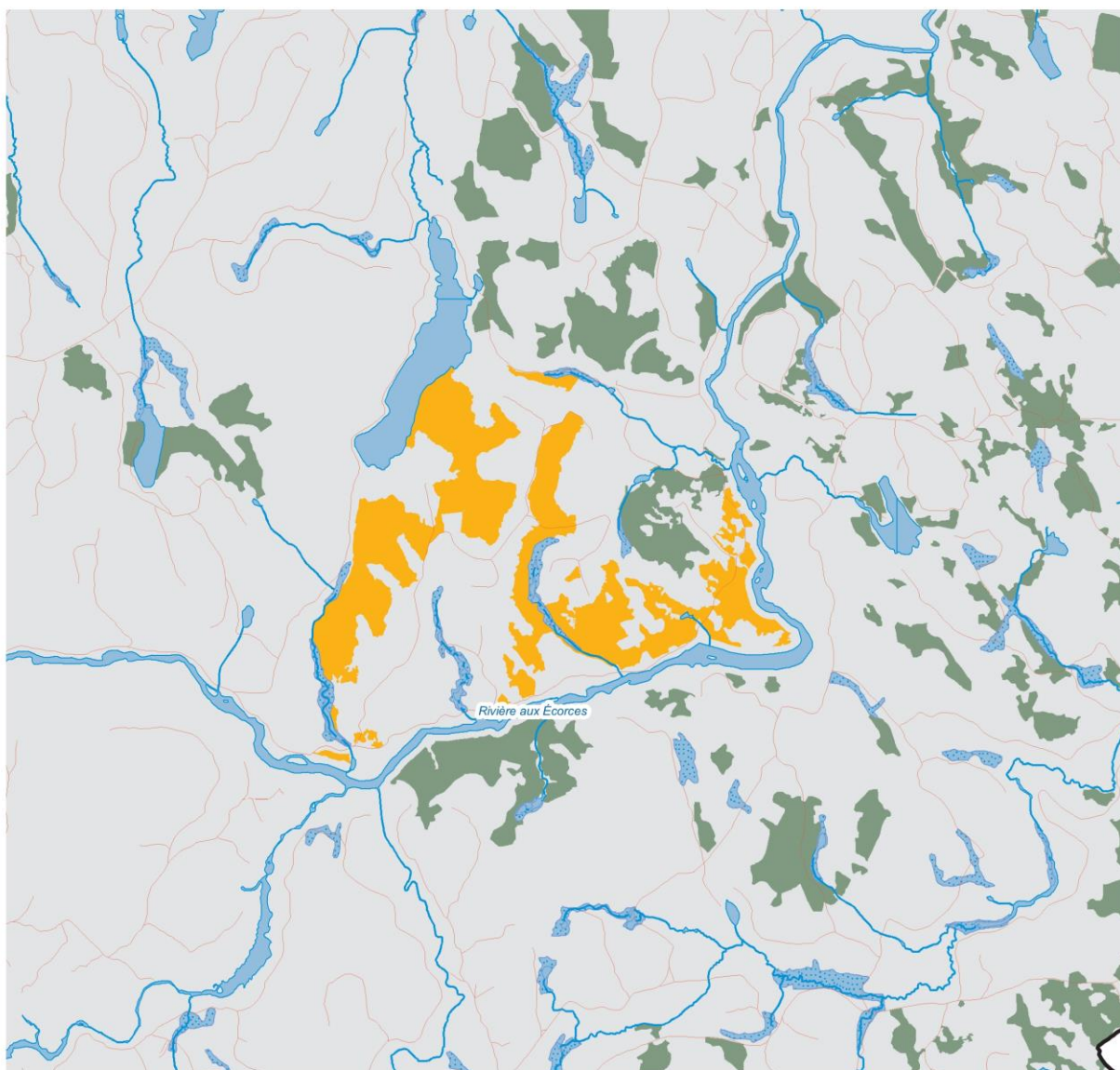
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Échelle
1:100 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Alexis

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Alexis
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

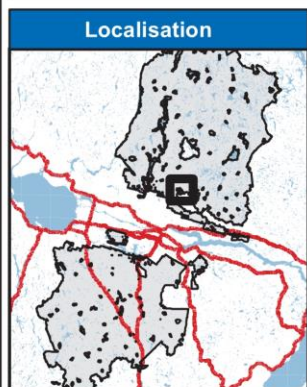
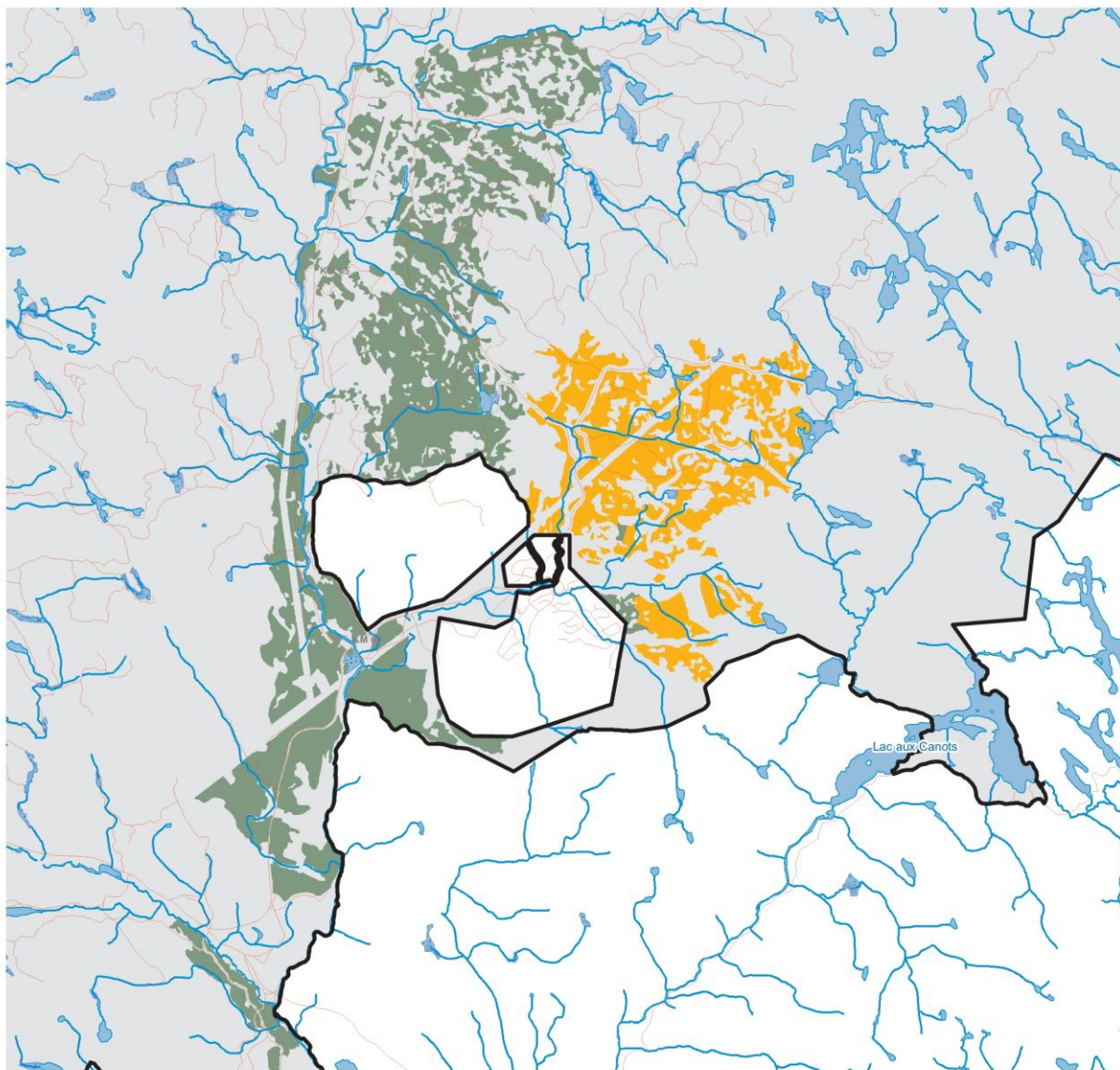
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishshaw

Échelle
1:50 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec



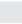
Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Valinouet

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Localisation

Légende

-  Borne_Kilometrique
-  Chemins
-  Valinouet Est PS
-  Autres secteurs d'intervention
-  UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

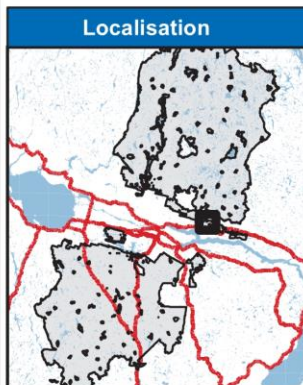
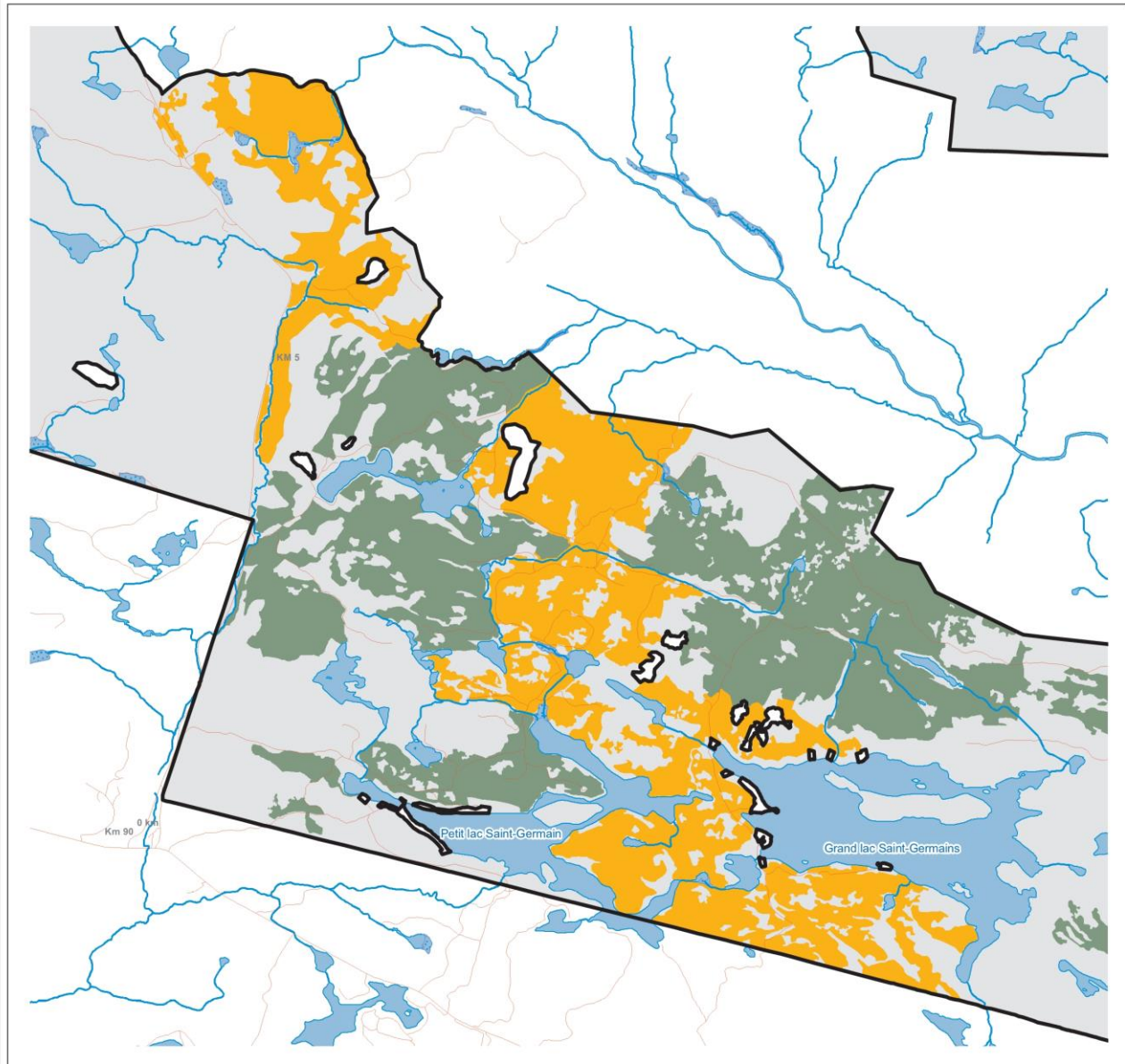
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishshaw

Échelle
1:75 000


Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur St Germain

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

-  Borne_Kilometrique
-  Chemins
-  St-Germain PS
-  Autres secteurs d'intervention
-  UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

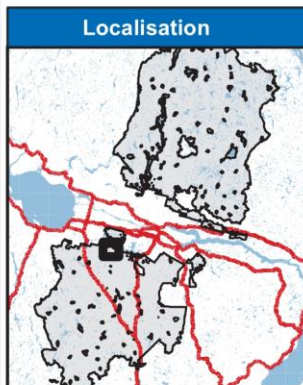
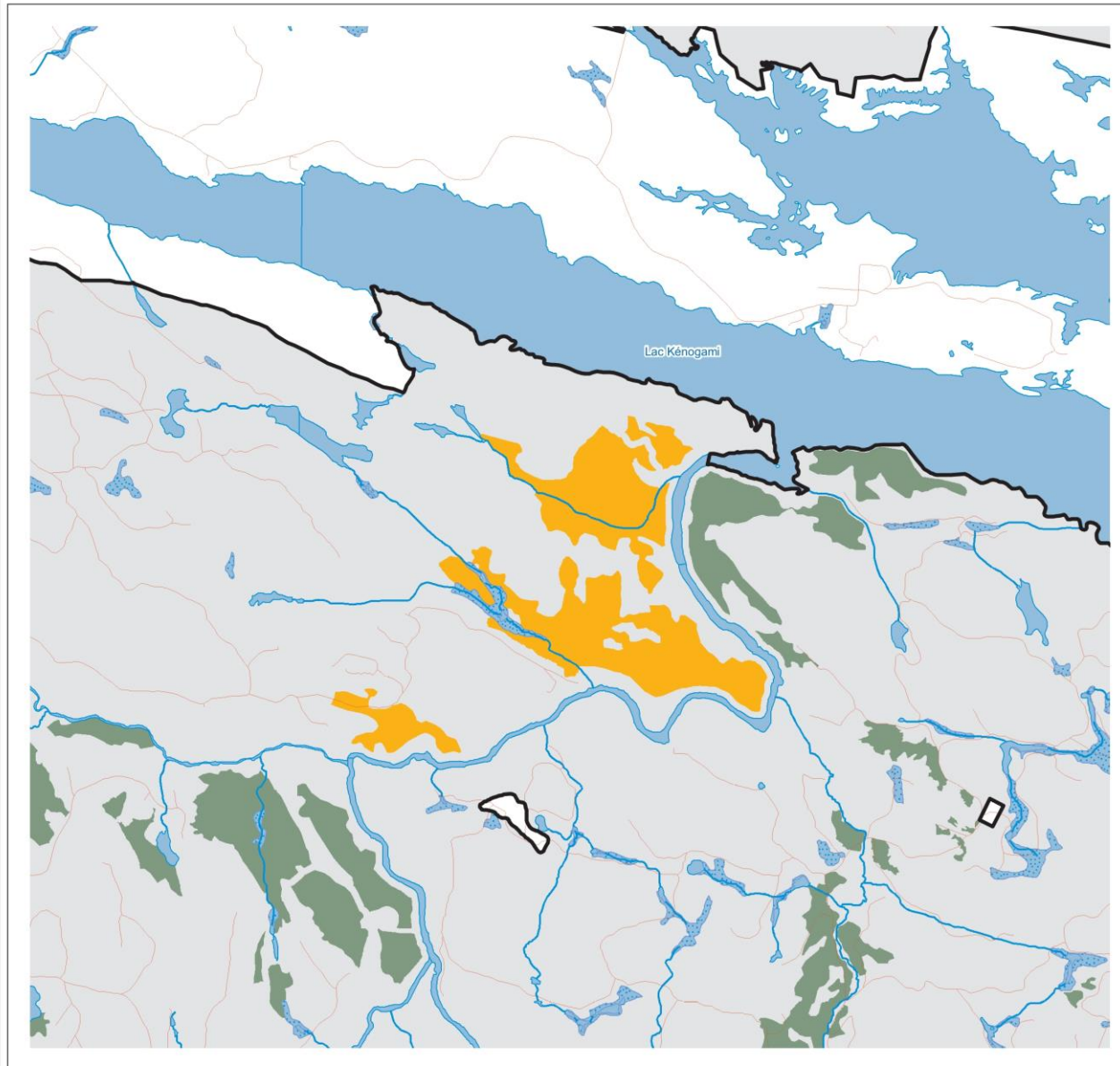
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Échelle
1:55 000






Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Merisier

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

-  Borne_Kilometrique
-  Chemins
-  Merisier PS
-  Autres secteurs d'intervention
-  UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

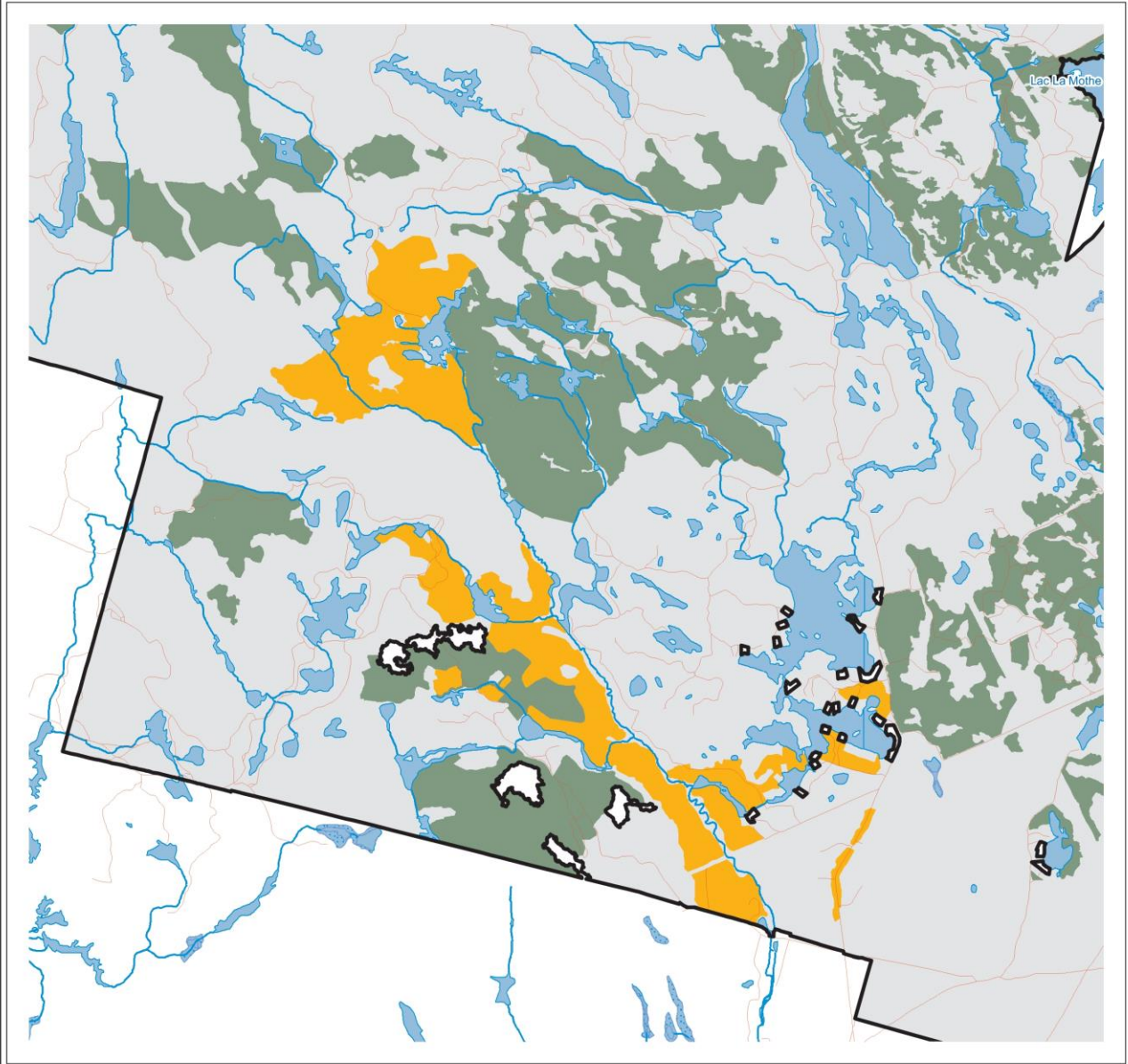
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Échelle
1:50 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Rita-Raquette

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Rita-Raquette
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

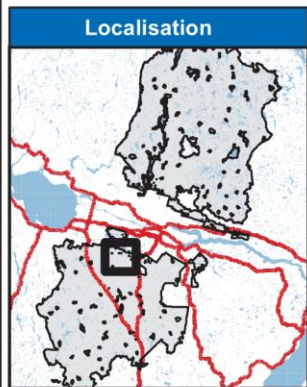
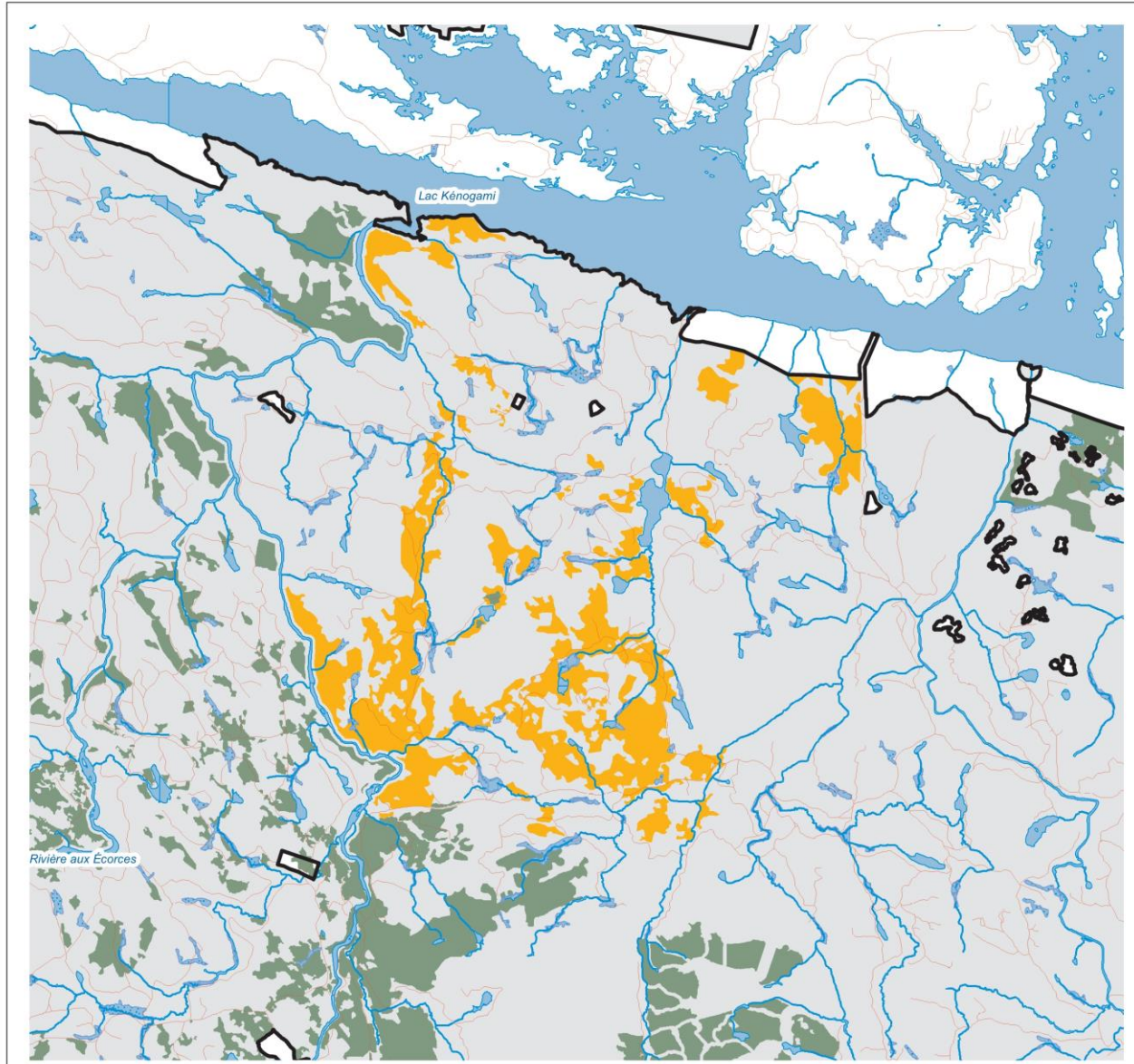
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishshaw

Échelle
1:50 000




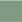
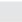


Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Mcdonald

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

-  Borne_Kilometrique
-  Chemins
-  Mcdonald_PS
-  Autres secteurs d'intervention
-  UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

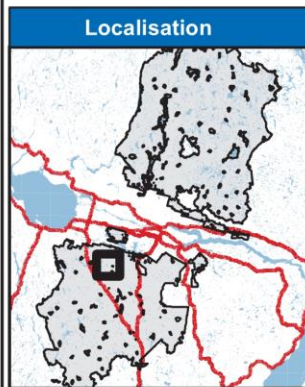
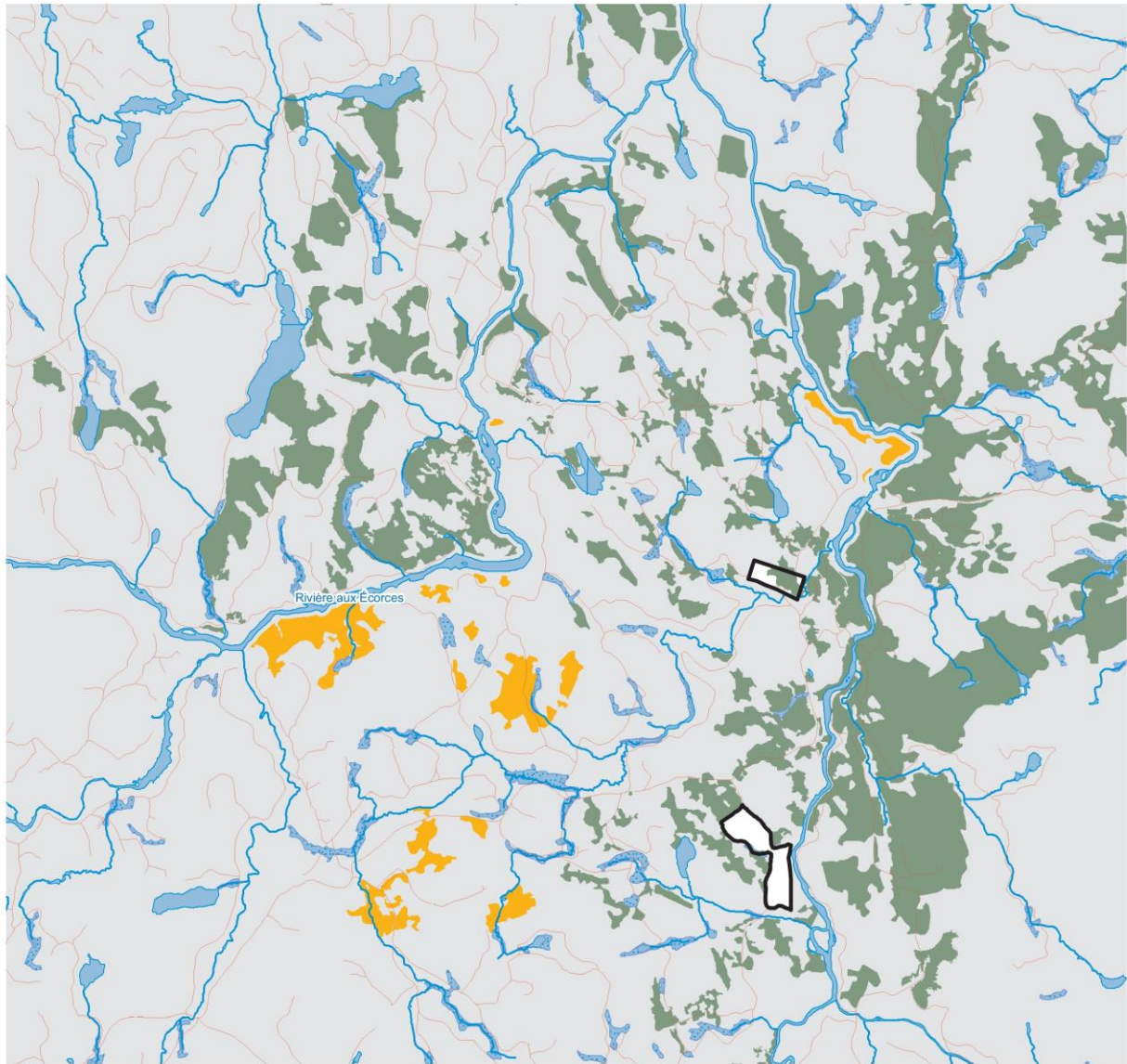
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishshaw

Échelle
1:100 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Pointe Des Riviere

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Localisation

Légende

- Borne_Kilometrique
- Chemins
- Pointe des Rivieres
- Autres secteurs d'intervention
- UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

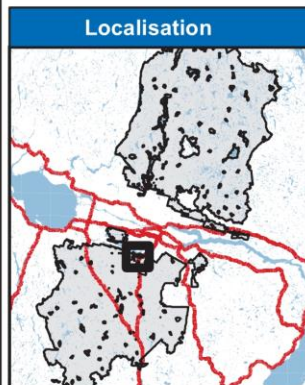
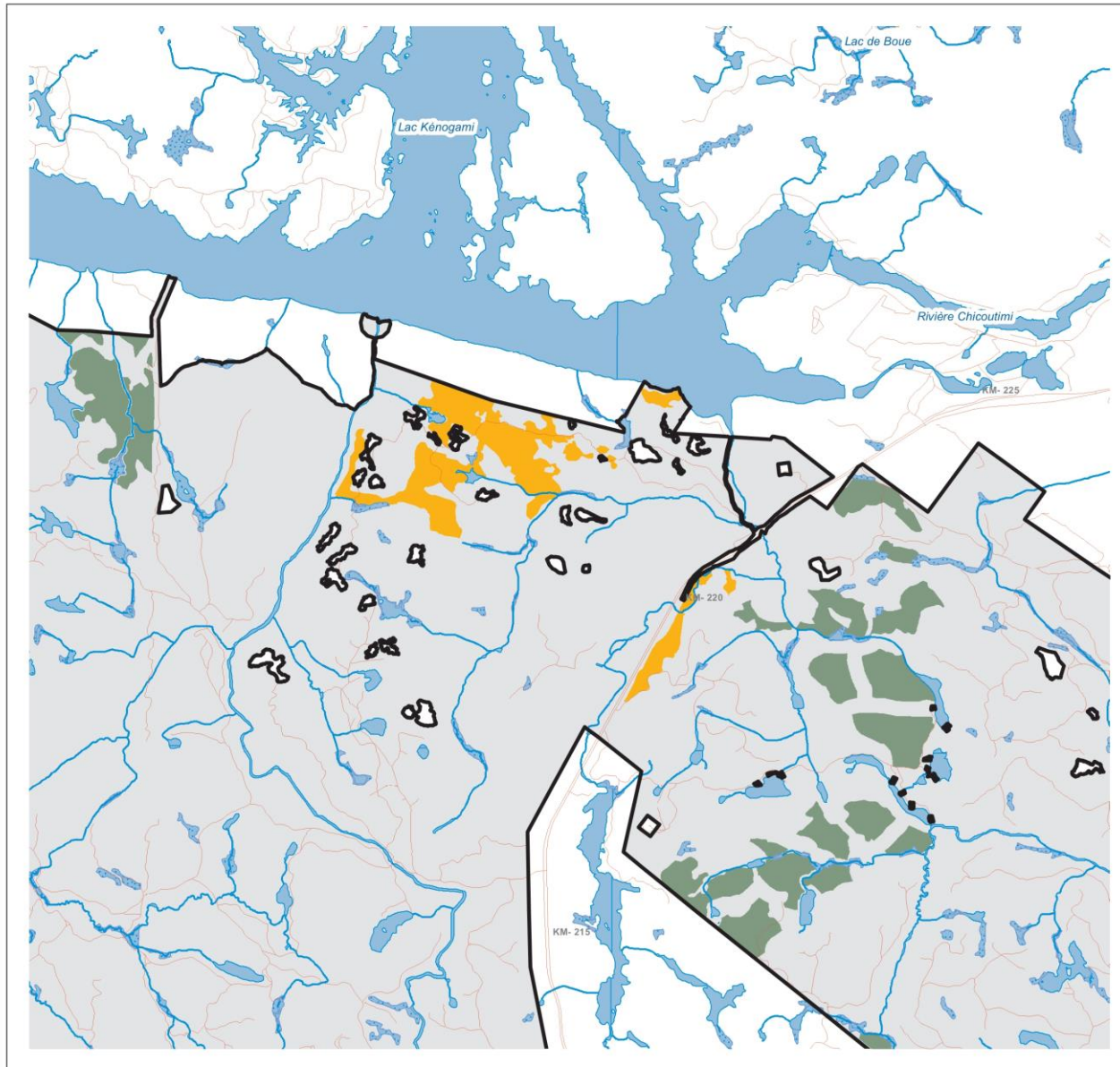
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Échelle
1:75 000





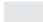
Forêts, Faune
et Parcs
Québec

Plan spécial TBE 2021-2022 Secteur Moncouche

Saguenay - Lac-Saint-Jean



Légende

-  Borne_Kilometrique
-  Chemins
-  Moncouche PS
-  Autres secteurs d'intervention
-  UA 023-71

Sources

Données	Organisme	Année
Base de données géographiques	MRN	2012

Métadonnées

Projection cartographique : Système de coordonnées projetées du Québec, Mercator transverse modifiée (MTM), nad 83 fuseau 7

Réalisation: ÉQUIPE PAFIO
MAI 2021

Production:

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shishshaw

Échelle
1:75 000

Forêts, Faune
et Parcs
Québec

ANNEXE 4 – ENTENTES SPÉCIALES

Il n'y a pas d'entente spéciale associée au plan d'aménagement spécial.

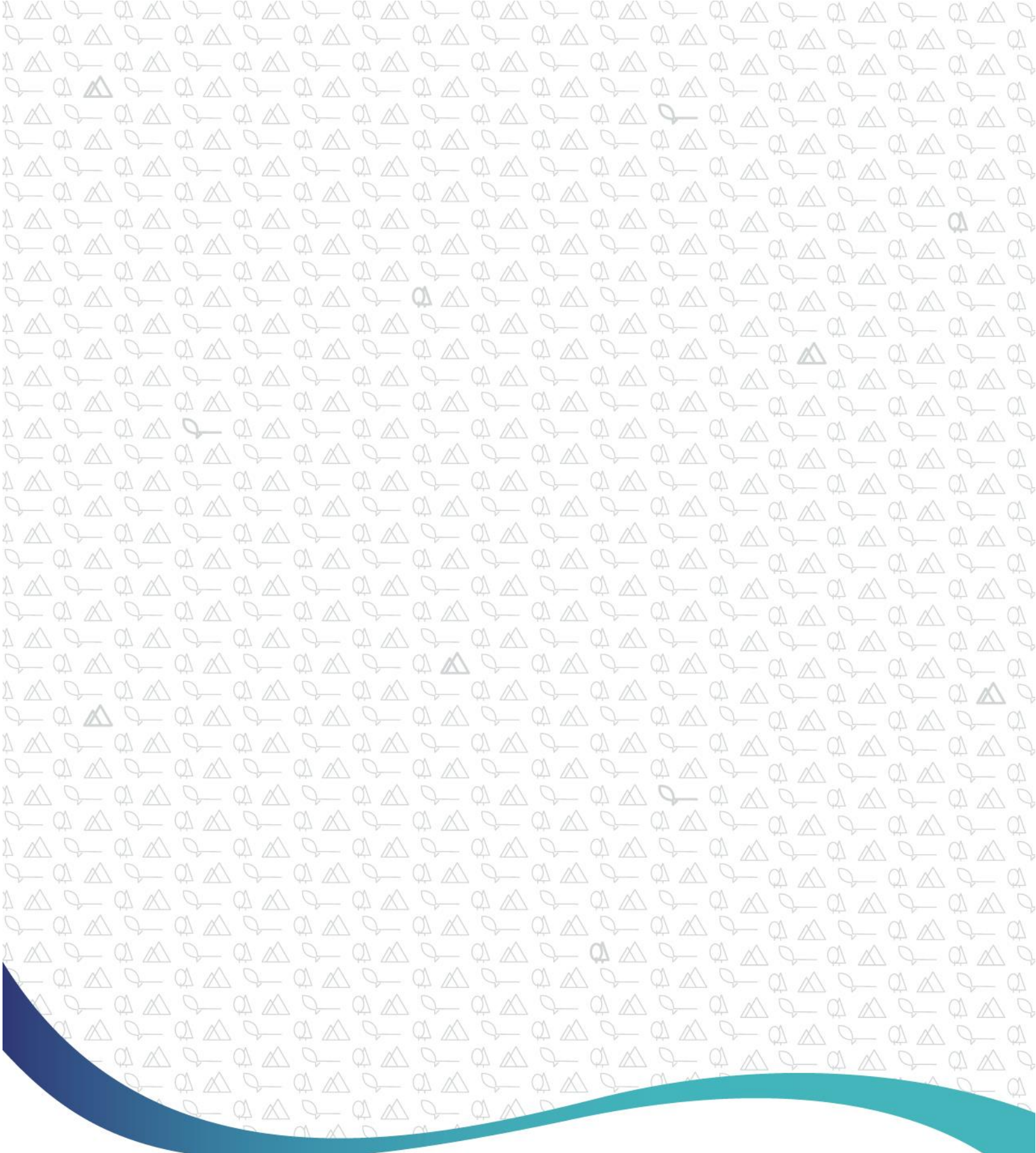
ANNEXE 5 – CALCUL DÉTAILLÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉCUPÉRATION DES BOIS**Aide financière des bois à récupérer (saison 2021-2022)**

Détenteurs de droits	Essences	Qualité	Volume créditable estimé (m ³)	Taux zone (\$/m ³)	Aide estimée (\$)
Zone 241					
Scierie Martel Itée (181)	Épinettes et Sapin	B, C et M	1 930	1,78	3 435,40
Les Scieries du Lac-Saint-Jean inc. (182)	Épinettes et Sapin	B, C et M	5 170	1,78	9 202,60
Total zone 241			7 100	1,78	12 638,00
Zone 243					
Scierie Martel Itée (181)	Épinettes et Sapin	B, C et M	8 200	4,52	37 064,00
Les Scieries du Lac-Saint-Jean inc. (182)	Épinettes et Sapin	B, C et M	22 000	4,52	99 440,00
Groupe Lignarex inc. (185)	Épinettes et Sapin	B, C et M	10 550	4,52	47 686,00
Scierie Lachance 2015 (186)	Épinettes et Sapin	B, C et M	165	4,52	745,80
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)	Épinettes et Sapin	B, C et M	8 500	4,52	38 420,00
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	Épinettes et Sapin	B, C et M	1 850	4,52	8 362,00
Groupe Forestra Coopérative forestière (435) (PRAU)	Épinettes et Sapin	B, C et M	210	4,52	949,20
Total zone 243			51 475	4,52	232 667,00
Zone 244					
Boisaco inc. (007)	Épinettes et Sapin	B, C et M	4 900	3,64	17 836,00

Détenteurs de droits	Essences	Qualité	Volume créditable estimé (m ³)	Taux zone (\$/m ³)	Aide estimée (\$)
Groupe Forestra Coopérative forestière (435) (PRAU)	Épinettes et Sapin	B, C et M	11 200	3,64	40 768,00
Total zone 244			16 100	3,64	58 604,00
Zone 246					
Scierie Girard inc. (199)	Épinettes et Sapin	B, C et M	8 650	1,84	15 916,00
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	Épinettes et Sapin	B, C et M	5 650	1,84	10 396,00
Groupe Forestra Coopérative forestière (435)	Épinettes et Sapin	B, C et M	4 350	1,84	8 004,00
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	Épinettes et Sapin	B, C et M	4 600	1,84	8 464,00
Total zone 246			23 250	1,84	42 780,00
Zone 248					
Scierie Martel Itée (181)	Épinettes et Sapin	B, C et M	2 750	2,33	6 407,50
Les Scieries du Lac-Saint-Jean inc. (182)	Épinettes et Sapin	B, C et M	7 350	2,33	17 125,50
Scierie Girard inc. (199)	Épinettes et Sapin	B, C et M	47 500	2,33	110 675,00

Détenteurs de droits	Essences	Qualité	Volume créditable estimé (m ³)	Taux zone (\$/m ³)	Aide estimée (\$)
Arbec (Bois d'œuvre) Usine l'Ascension (201)	Épinettes et Sapin	B, C et M	41 000	2,33	95 530,00
Total zone 246			98 600	2,33	229 738,00
Total du plan d'aménagement spécial 2021-2022			196 525		576 427,00

Le taux utilisé dans le tableau 6 est celui de 2020-2021. Il sera rajusté lorsque le taux de 2021-2022 sera connu.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 